

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2843

22 novembre 2011

### SOMMAIRE

Airetsa S.A. ....	136452	Citycon Holding S.à r.l. ....	136419
Alamo Investments S.A. ....	136452	CMB Global Lux ....	136464
Anaida Investments S.A. ....	136452	CMCLUX, S.à r.l. ....	136460
An der Schwemm S.à r.l. ....	136452	CoDeLux Properties S.A. ....	136464
Ardent Chemicals S.A. ....	136453	Com Met Company, S.à r.l. ....	136455
Ares Luxembourg S.à r.l. ....	136453	INTRASOFT International S.A. ....	136418
Arizona Investments S.A. ....	136453	Iris Immobilière S.A. ....	136418
Arson Investments S.A. ....	136453	J F D S.à r.l. ....	136419
Assura S.à r.l. ....	136454	Jupiter Luxembourg S.à r.l. ....	136423
Assura S.à r.l. ....	136454	Kaerzefabrik Peters Sàrl ....	136423
Aurora Realisation S.à r.l. ....	136454	La Lumière Blanche S.A. ....	136423
Avicene S.A. ....	136454	LBPOL City S.à r.l. ....	136424
Avidacom S.A. ....	136457	LBREP II Duna S.à r.l. ....	136424
BCP Cayman V-AC OSUM S.à r.l. ....	136458	Mars Propco 26 S.à r.l. ....	136424
Bengals S.à r.l. ....	136457	Mars Propco 27 S.à r.l. ....	136425
Berenberg Lux Invest S.A. ....	136459	Mars Propco 28 S.à r.l. ....	136425
BHM & Oriental Fund SCA SICAV-SIF .	136428	Mars Propco 29 S.à r.l. ....	136425
Big Horn Investors S.A. ....	136459	Mars Propco 30 S.à r.l. ....	136426
Björnudden S. à r.l. ....	136458	Mars Propco 31 S.à r.l. ....	136426
Blac Consulting S.A. ....	136459	Mars Propco 32 S.à r.l. ....	136426
BLParticipations S.A. ....	136459	Mars Propco 34 S.à r.l. ....	136427
BLParticipations S.A. ....	136460	Mars Propco 35 S.à r.l. ....	136427
Blue Gem Luxembourg 1A S.à r.l. ....	136458	Mars Propco 36 S.à r.l. ....	136427
Blue Indigo Sàrl ....	136460	Mars Propco 37 S.à r.l. ....	136428
Bonfin S.A. ....	136463	M.M. Warburg & CO Luxembourg S.A. .	136424
Bouganvillea S.A. ....	136463	Ontex I S.à r.l. ....	136428
Bretas S.A. ....	136463	Placostyl S.à r.l. ....	136451
Bright Yellow Holding S.A. ....	136457	Valoris 2 ....	136418
Broadstreet Continental Finance S.à r.l. .....	136463		

**Valoris 2, Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 147.341.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 juin 2011 à Luxembourg  
1, rue Joseph Hackin*

*Résolutions:*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateurs:

Mr Alain PHILIPPE, The Penthouse, 8, Cadogan Square, UK - SW1 XOJU London

Mme Elisabeth PHILIPPE née SOGNY, 8, Cadogan Square, UK - SW1 XOJU London

Mr Joseph WINANDY, 92, rue de l'Horizon, L- 5960 Itzig

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer Fiduciaire Glacis Sàrl, 18A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

*Administrateur*

Référence de publication: 2011141897/22.

(110163594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

---

**INTRASOFT International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 56.565.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143017/10.

(110165124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Iris Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 183, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 76.759.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011.*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé ce qui suit:

*1<sup>ère</sup> résolution*

Les mandats des administrateurs suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2012, à savoir celui de:

- Madame Angela Maria Andresini, épouse Saddi, née le 26.01.1970 à Differdange, demeurant à L-4985 Sanem, 12, rue des Pommiers,

- Madame Angela Giliberti, épouse Andresini, née le 01.08.1937 à Putignano (Bari) Italie et demeurant à L-4534 Differdange, 17, rue de la Clef

- Monsieur Maurizio Saddi, né le 03.07.1965 à Steinfort, demeurant à L-4985 Sanem, 12, rue des Pommiers

*2<sup>ème</sup> résolution*

- Monsieur Maurizio Saddi, né le 03.07.1965 à Steinfort, demeurant à L-4985 Sanem, 12, rue des Pommiers a été nommé administrateur-délégué à partir du 1.7.2011 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012

*3<sup>ème</sup> résolution*

La société se trouve engagée vis-à-vis de tiers par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Bascharage, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011143019/25.

(110165154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**J F D S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 99.283.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143020/10.

(110165121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Citycon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.410.

In the year two thousand and eleven, on the first day of the month of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Citycon Oyj, a public limited liability Finnish company having its registered office at Pohjoisesplanadi 35 AB, FI-00100 Helsinki, Finland, registered in the Chamber of Commerce in Finland under number 0699505-3 (the "Shareholder"),

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, professionally residing at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder declares to be the holder of the entire share capital of Citycon Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg), on May 31, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 1967 of August 26, 2011 (the "Company").

The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To increase the Company's share capital by an amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) so as to raise it from its current amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.-), divided into fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, to an amount of hundred thousand euros (EUR 100,000.-), divided into hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, plus a share premium of a total amount of seven hundred and sixty-four million eight hundred and eighty-one thousand nine hundred and four euros and forty-one eurocents (EUR 764,881,904.41) to be attached to the new shares, out of which an amount of ten thousand euros (EUR 10,000.-) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind.

2. To issue fifty thousand (50,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholder on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of the fifty thousand (50,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each by the Shareholder and by way of contribution in kind as well as of an aggregate share premium, together of seven hundred and sixty-four million nine hundred and thirty-one thousand nine hundred and four euros and forty-one eurocents (EUR 764,931,904.41), by a contribution in kind consisting of twelve (12) receivables denominated in Swedish Krona's and four (4) receivables denominated in euros (hereinafter together referred to as the "Contributed Assets") held by the Shareholder in an aggregate amount of five billion five hundred and twelve million five hundred and ninety-five thousand one hundred and eighty-four Swedish Krona's and ninety-two öre (SEK 5,512,595,184.92) and one hundred and fifty-eight million eight hundred and eighty-five thousand eight hundred and nineteen euros and eighty-eight eurocents (EUR 158,885,819.88) respectively.

4. To amend article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) and 2).

5. Miscellaneous.

The Shareholder requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) so as to raise it from its current amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-), divided into fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, to an amount of hundred thousand euros (EUR 100,000.-), divided into hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, plus a share premium of a total amount of seven hundred and sixty-four million eight hundred and eighty-one thousand nine hundred and four euros and forty-one eurocents (EUR 764,881,904.41) to be attached to the new shares (the "Share Premium"), out of which an amount of ten thousand euros (EUR 10,000.-) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind.

*Second resolution*

The Shareholder resolved to issue fifty thousand (50,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholder on the proposed capital increase (the "New Shares").

*Subscription / Payment*

Thereupon, the Shareholder declared to subscribe to fifty thousand (50,000) New Shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each and to fully pay the New Shares as well as an aggregate Share Premium, together of seven hundred and sixty-four million nine hundred and thirty-one thousand nine hundred and four euros and forty-one eurocents (EUR 764,931,904.41) by contributing the Contributed Assets to the Company in the following order:

Citycon Oyj .....	50,000 Shares
Total: .....	50,000 Shares

*Valuation*

The value of the contribution of the Contributed Assets amounts to seven hundred and sixty-four million nine hundred and thirty-one thousand nine hundred and four euros and forty-one eurocents (EUR 764,931,904.41), being the total of (i) the four (4) receivables denominated in euros in an aggregate amount of one hundred and fifty-eight million eight hundred and eighty-five thousand eight hundred and nineteen euros and eighty-eight eurocents (EUR 158,885,819.88) and (ii) the EUR equivalent of twelve (12) receivables denominated in Swedish Krona's of five billion five hundred and twelve million five hundred and ninety-five thousand one hundred and eighty-four Swedish Krona's and ninety-two öre (SEK 5,512,595,184.92), following the EUR/SEK reference exchange rate of 9.0960 provided by the European Central Bank on September 1, 2011, being six hundred and six million forty-six thousand eighty-four euros and fifty-three eurocents (EUR 606,046,084.53).

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

Citycon Oyj .....	Numbered from 1 up to and including 100,000
Total: .....	100,000 Shares

The Shareholder declared having the full ownership of the Contributed Assets and that the Contributed Assets are being transferred to the Company.

Proof of the ownership of the Contributed Assets has been given to the Company.

The estimated value of the Contributed Assets in euros has been confirmed by the manager A and manager B of the Company in a statement of contribution value dated September 1, 2011. The managers of the Company have confirmed that the value of the Contributed Assets is at least equal to the nominal value plus premium of the New Shares. The copy of the valuation report shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

*Third resolution*

The Shareholder resolved to amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

**Art. 5. (first paragraph).** "The share capital of the Company is set at of hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), divided into hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

136421

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately six thousand eight hundred euro (€ 6,800.-).

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version and that on request of the same persons' proxy holder, in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, and this original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier septembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Citycon Oyj, une société anonyme de droit finlandais avec siège social à Pohjoisesplanadi 35 AB, FI-00100 Helsinki, Finlande, immatriculée à la Chambre de Commerce de Finlande sous le numéro 0699505-3 (l'«Associé»),

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration devra restée annexée à cet acte pour être enregistrée avec celui-ci.

L'Associé déclare détenir l'entière du capital social de Citycon Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise au capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par Maître Edouard DE-LOSCH, notaire résidant à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg) le 31 mai 2011, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» sous le numéro 1967 en date du 26 août 2011 (la «Société»).

L'Associé a reconnu être parfaitement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour

6. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) divisé en cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, avec une prime d'émission d'un montant de sept cent soixante quatre million huit cent quatre-vingt un mille neuf cent quatre euros, quarante et un centime d'euro (EUR 764,881,904.41) rattaché aux nouvelles parts sociales, duquel montant la somme de dix mille euros (EUR 10.000,-) sera affecté à la réserve légale de la Société, le tout devant être libéré moyennant apport en nature.

7. Emission de cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé relative à l'augmentation de capital proposée.

8. Acceptation de la souscription des cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune par l'Associé et par apport en nature ensemble avec une prime d'émission globale, pour un montant total de sept cent soixante quatre million neuf cent trente et un mille neuf cent quatre euros, quarante et un centime d'euro (EUR 764.931.904.41), par apport en nature de douze (12) créances libellées en couronnes suédoises et quatre (4) créances libellées en euros (ci-après dénommés ensemble les «Actifs Apportés») détenues par l'Associé pour un montant total de cinq milliards cinq cent douze millions cinq cent quatre-vingt quinze mille cent quatre-vingt-quatre couronnes suédoises et quatre-vingt douze öre (SEK 5.512.595.184,92) et cent cinquante huit millions huit cent quatre-vingt-cinq mille huit cent dix-neuf euros quatre-vingt-huit centimes (EUR 158.885.819,88) respectivement.

9. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions à prendre sous les points 1 et 2 ci-dessus.

10. Divers.

L'Associé a ensuite requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) divisé en

cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de sept cent soixante quatre million huit cent quatre-vingt un mille neuf cent quatre euros, quarante et un centime d'euro (EUR 764.881.904.41) rattaché aux nouvelles parts sociales (la «Prime d'Emission»), duquel montant la somme de dix mille euros (EUR 10.000,-) sera affecté à la réserve légale de la Société, la totalité du montant étant entièrement libéré à travers une contribution en nature.

#### Seconde résolution

L'Associé a décidé d'émettre cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de la présente augmentation de capital (ci-après les «Nouvelles Parts Sociales»).

#### Souscription/Libération

Sur ce, l'Associé a déclaré souscrire aux cinquante mille (50.000) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et les libérer entièrement ensemble avec la Prime d'Emission pour un montant total de sept cent soixante quatre million neuf cent trente et un mille neuf cent quatre euros, quarante et un centime d'euro (EUR 764.931.904,41) par l'apport des Actifs Apportés à la Société dans l'ordre suivant:

Citycon Oyj .....	50.000 Parts Sociales
Total: .....	50.000 Parts Sociales

#### Evaluation

La valeur de l'apport des Actifs Apportés s'élève à sept cent soixante-quatre millions neuf cent trente et un mille neuf cent quatre euros, quarante et un centime d'euro (EUR 764.931.904,41), soit le total de la valeur des (i) quatre (4) créances libellées en euros d'un montant total de cent cinquante huit millions huit cent quatre-vingt-cinq mille huit cent dix-neuf euros quatre-vingt-huit centimes (EUR 158.885.819,88) et (ii) des douze (12) créances libellées en couronnes suédoises d'un montant total de cinq milliards cinq cent douze millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille cent quatre-vingt-quatre couronnes suédoises et quatre-vingt-douze öre (SEK 5.512.595.184,92), soit six cent six millions quarante six mille quatre-vingt-quatre euros, cinquante trois centimes d'euro (EUR 606.046.084,53) suivant cours de change EUR/SEK de 9.0960 fournis par la Banque Centrale Européenne du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Suite à l'augmentation de capital, l'actionnariat de la Société est composé comme suit:

Citycon Oyj .....	100.000 Parts Sociales
Total: .....	numérotées 1 à 100.000
	100.000 Parts Sociales

L'Associé a déclaré être en possession de la pleine propriété des Actifs Apportés et que les Actifs Apportés se trouvent transférés à la Société.

Preuve de la propriété des Actifs Apportés a été donnée à la Société.

L'évaluation des Actifs Apportés en euros a été confirmée par le gérant de classe A et le gérant de classe B de la Société moyennant déclaration de valeur d'apport du 1<sup>er</sup> septembre 2011. Les gérants de la Société ont confirmé que la valeur des Actifs Apportés correspond au moins à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales ainsi que de la Prime d'Emission. Une copie de ladite déclaration de valeur d'apport restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

#### Troisième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (1<sup>er</sup> alinéa).** «Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), divisé en cent mille (100.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

#### Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à six mille huit cents euros (€ 6.800,-).

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, au jour en tête du présent document.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11981. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011139366/206.

(110161588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

---

**Jupiter Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.050.320,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.530.

Nous vous notifions de la modification suivante concernant la dénomination de l'associé unique de la Société:  
- Jupiter Acquisitions S.à r.l. prend désormais la dénomination TA Investment Holding S.à r.l. avec effet au 26 juillet 2011;

Fait au Luxembourg, le 12 octobre 2011.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011143021/15.

(110164585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Kaerzefabrik Peters Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9158 Heiderscheid, 6, Zone Artisanale Clemensbongert.

R.C.S. Luxembourg B 101.590.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de L'associé unique du 06 juillet 2011*

*Première résolution*

Le mandat de Monsieur Johny Henri Nicolas PETERS est modifié de gérant unique en gérant technique.

*Deuxième résolution*

Monsieur Jan PETERS, demeurant à L-9643 Buederscheid, 20, Duerfstrooss, est nommé gérant administratif dans la SARL KAERZEFABRIK PETERS

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant technique ou du gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le, 06 juillet 2011.

KAERZEFABRIK PETERS SARL

Signature

Référence de publication: 2011143022/18.

(110164956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**La Lumière Blanche S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 98.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143024/10.

(110164985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**LBPOL City S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 112.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

*Pour LBPOL City S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011143026/12.

(110164970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**LBREP II Duna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 120.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

*Pour LBREP II Duna S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011143028/12.

(110165014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**M.M. Warburg & CO Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place François-Joseph Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 10.700.

*Auszug aus dem Beschluss Nr. 90/2011 vom 21. Juli 2011:*

In Abstimmung mit dem Aktionär wird Herr Rainer Schiffeis, geb. 13.03.1966, 2, Place Dargent, L-1413 Luxembourg, bislang Vorstand der Hauck & Aufhäuser Banquiers Luxembourg S.A., Luxembourg, mit Wirkung vom 01. September 2011 zum weiteren Geschäftsleiter der M.M.Warburg & CO Luxembourg S.A. bestellt.

Herr Rainer Schiffeis wird für fünf Jahre bis zum Ablauf des mit ihm geschlossenen Anstellungsvertrages am 31. August 2016 zum Vorstandsmitglied der Bank bestellt.

Luxembourg, 14. Oktober 2011.

M.M. Warburg & CO Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011143030/16.

(110165043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Mars Propco 26 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.504.075,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 122.322.

EXTRAIT

Le 11 mai 2011 Mars Holdco 1 S.ar.l, ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4 rue Beck a cédé:

- 602 parts sociales de la Société à la société Arminius Peel (Luxembourg) S.ar.l, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann;

- 44,521 parts sociales de la Société à la société Arminius Moat (Luxembourg) S.ar.l ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 30 Septembre 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011143031/18.

(110164974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Mars Propco 27 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 11.110.600,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.323.

—  
EXTRAIT

Le 11 mai 2011 Mars Holdco 1 S.ar.l, ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4 rue Beck a cédé:

- 4,445 parts sociales de la Société à la société Arminius Peel (Luxembourg) S.ar.l, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann;

- 328,874 parts sociales de la Société à la société Arminius Moat (Luxembourg) S.ar.l ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Septembre 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011143032/18.

(110164980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Mars Propco 28 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 303.700,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.324.

—  
EXTRAIT

Le 11 mai 2011 Mars Holdco 1 S.ar.l, ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4 rue Beck a cédé:

- 122 parts sociales de la Société à la société Arminius Peel (Luxembourg) S.ar.l, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann;

- 8,990 parts sociales de la Société à la société Arminius Moat (Luxembourg) S.ar.l ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Septembre 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011143033/18.

(110164983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Mars Propco 29 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.511.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.325.

—  
EXTRAIT

Le 11 mai 2011 Mars Holdco 1 S.ar.l, ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4 rue Beck a cédé:

- 2,205 parts sociales de la Société à la société Arminius Peel (Luxembourg) S.ar.l, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann;

- 163,126 parts sociales de la Société à la société Arminius Moat (Luxembourg) S.ar.l ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Septembre 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011143034/18.

(110164984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Mars Propco 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 344.675,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.326.

---

EXTRAIT

Le 11 mai 2011 Mars Holdco 1 S.ar.l, ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4 rue Beck a cédé:

- 138 parts sociales de la Société à la société Arminius Peel (Luxembourg) S.ar.l, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann;

- 10,203 parts sociales de la Société à la société Arminius Moat (Luxembourg) S.ar.l ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Septembre 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011143035/18.

(110164986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Mars Propco 31 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 314.600,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.327.

---

EXTRAIT

Le 11 mai 2011 Mars Holdco 1 S.ar.l, ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4 rue Beck a cédé:

- 126 parts sociales de la Société à la société Arminius Peel (Luxembourg) S.ar.l, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann;

- 9,313 parts sociales de la Société à la société Arminius Moat (Luxembourg) S.ar.l ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Septembre 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011143036/18.

(110165016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Mars Propco 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 269.175,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.328.

---

EXTRAIT

Le 11 mai 2011 Mars Holdco 1 S.ar.l, ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4 rue Beck a cédé:

- 108 parts sociales de la Société à la société Arminius Peel (Luxembourg) S.ar.l, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann;

- 7,968 parts sociales de la Société à la société Arminius Moat (Luxembourg) S.ar.l ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Septembre 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011143037/18.

(110165019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Mars Propco 34 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 11.379.550,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.330.

—  
EXTRAIT

Le 11 mai 2011 Mars Holdco 1 S.ar.l, ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4 rue Beck a cédé:

- 4,552 parts sociales de la Société à la société Arminius Peel (Luxembourg) S.ar.l, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann;

- 336,835 parts sociales de la Société à la société Arminius Moat (Luxembourg) S.ar.l ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Septembre 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011143038/18.

(110165025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Mars Propco 35 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 786.875,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.331.

—  
EXTRAIT

Le 11 mai 2011 Mars Holdco 1 S.ar.l, ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4 rue Beck a cédé:

- 315 parts sociales de la Société à la société Arminius Peel (Luxembourg) S.ar.l, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann;

- 23,292 parts sociales de la Société à la société Arminius Moat (Luxembourg) S.ar.l ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Septembre 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011143039/18.

(110165026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Mars Propco 36 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.224.975,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.332.

—  
EXTRAIT

Le 11 mai 2011 Mars Holdco 1 S.ar.l, ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4 rue Beck a cédé:

- 4,090 parts sociales de la Société à la société Arminius Peel (Luxembourg) S.ar.l, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann;

- 302,660 parts sociales de la Société à la société Arminius Moat (Luxembourg) S.ar.l ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Septembre 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011143040/18.

(110165042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Mars Propco 37 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.332.925,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.333.

—  
EXTRAIT

Le 11 mai 2011 Mars Holdco 1 S.ar.l, ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4 rue Beck a cédé:

- 2,934 parts sociales de la Société à la société Arminius Peel (Luxembourg) S.ar.l, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann;

- 217,055 parts sociales de la Société à la société Arminius Moat (Luxembourg) S.ar.l ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Septembre 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011143041/18.

(110165052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Ontex I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.212.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.335.

—  
Constituée par devant Me Carl Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 2010, acte publié au Mémorial C no 1451

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ontex I S.à r.l.

Nicolas Götz

Gérant A

Référence de publication: 2011143045/14.

(110164994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**BHM & Oriental Fund SCA SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 163.846.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of September.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Bankhaus Main Asset Management AG, a public limited liability company (Aktiengesellschaft) organised under the laws of the Federal Republic of Germany with registered office at Goetheplatz 4, 60311 Frankfurt am Main, Germany, and registered with the Frankfurt-am-Main trade register (Handelsregister B des Amtsgerichts Frankfurt am Main) under number HRB 78239;

here represented by Julia v. der Osten, attorney, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 2 September 2011 in Frankfurt/Main, Germany.

2. BHM & Oriental Partners, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, boulevard E. Servais, L-2535, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending;

here represented by Julia v. der Osten, attorney, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 22 September 2011 in Frankfurt/Main, Germany.

The said proxies, after having been initialled and signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they declare to establish as follows:

### **Title I - Form and name - Registered office - Duration - Purpose**

#### **Art. 1. Form and name.**

1.1 There exists among the managing general partner, “associé gérant commandité” (the General Partner) and the limited partners, “actionnaires commanditaires” (the Limited Shareholders and together with the General Partner the Shareholders), a corporate partnership limited by shares in the form of a “société en commandite par actions” organised as a “société d’investissement à capital variable” qualifying as a “fonds d’investissement spécialisé” under the name of BHM & Oriental Fund SCA SICAV-SIF (hereafter the Fund), governed by the Luxembourg law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (the 1915 Law), the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as may be amended (the 2007 Law) and the present articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Fund is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the General Partner. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Fund at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Fund, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Fund is established for an unlimited duration.

3.2 The Fund shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

3.3 The Fund shall not come to an end in the event of the resignation, removal, dissolution or bankruptcy or insolvency of the General Partner. The meeting of Shareholders may appoint an interim manager, who need not be a Shareholder, subject to the prior approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

3.4 The interim manager shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the holding of a general meeting of Shareholders, which has to resolve on the continuation or discontinuation of the Fund and in case of a decision to continue the Fund’s activities, the appointment of a replacement general partner. The interim manager shall, within fifteen days of his appointment, convene a general meeting of Shareholders in accordance with the procedures laid down in Art. 23 au-dessous.

3.5 The interim manager shall be liable only for the performance of his mandate.

#### **Art. 4. Corporate object.**

4.1 The purpose of the Fund is to invest the funds available to it in any kind of assets eligible under the 2007 Law with the aim of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

4.2 The Fund may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the 2007 Law.

### **Title II - Share capital - Shares - Sub-funds**

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The share capital of the Fund shall be represented by shares of no nominal value and shall at any time be equal to the total net assets of the Fund and its Sub-Funds (as defined below), if any. The initial share capital of the Fund upon incorporation amounts to USD 51,000.- (fifty-one thousand US dollars) divided into 1 (one) management share (the Management Share) and 50 (fifty) ordinary shares (the Ordinary Shares) (the Management Share, the Ordinary Shares and any other Class of shares created and issued in accordance with these Articles are hereinafter collectively referred to as the Shares).

5.2 The Management Share is exclusively reserved to the General Partner. The Shares are offered to well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Law (each a Well-Informed Investor).

5.3 The minimum capital of the Fund shall be the US dollar equivalent of EUR 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand euro), which must be reached within twelve months after the date on which the Fund has been authorised in accordance with the 2007 Law.

#### **Art. 6. Ordinary Shares.**

6.1 50 (fifty) Ordinary Shares will be issued to Bankhaus Main Asset Management AG upon the incorporation of the Fund and will be compulsorily redeemed by the General Partner, and the subscription price will be returned to the holder of such Ordinary Shares, immediately after the first issuance of Shares of the first Sub-Fund and provided that at least 50 (fifty) such Shares have been issued.

#### **Art. 7. Sub-Funds.**

7.1 The Fund is composed of one or more sub-funds (collectively the Sub-Funds and individually a Sub-Fund), in accordance with article 71 of the 2007 Law, each of them constituting a distinct pool of assets, managed in the exclusive benefit of the Limited Shareholders of the relevant Sub-Fund. A first Sub-Fund will be formed by no later than 6 (six) months from the date of establishment of the Fund. The name of each Sub-Fund shall comprise the first part of the name of the Fund, followed by the denomination determined at the discretion of the General Partner.

7.2 The General Partner may, at any time, establish additional Sub-Fund(s) and determine the name and specific features thereof (including, but not limited to investment objectives, policy, strategy and/or restrictions, specific fee structure, reference currency) as further set out in the private placement memorandum of the Fund, as amended and updated from time to time (the Private Placement Memorandum) and which shall be fully described in the relevant Part II of the Private Placement Memorandum (the Sub-Fund Specifications), which forms an integral part of the Private Placement Memorandum for purposes of the relevant Sub-Fund.

7.3 The Fund is one single legal entity. However in accordance with the provisions of article 71 of the 2007 Law, the assets of any given Sub-Fund are only available for the satisfaction of the debts, obligations and liabilities, which are attributable to such Sub-Fund. Amongst Shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity.

#### **Art. 8. Classes of Shares.**

8.1 The General Partner may, at any time, issue different classes of Shares (collectively the Classes and individually a Class) in respect of each Sub-Fund, which may carry different rights and obligations inter alia with regard to eligible investors, income and profit entitlements, redemption features, reporting obligations and/or fee and cost features as described in the Sub-Fund Specifications.

#### **Art. 9. Form of Shares.**

9.1 The Fund shall issue Shares in registered form only.

9.2 All issued Shares of the Fund shall be registered in the Share register which shall be kept at the registered office of the Fund and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Fund, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each fractional share.

9.3 The inscription of the Shareholder's name in the Share register evidences his right of ownership on such registered Shares. The Fund shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding upon request.

9.4 Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Fund with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the Share register.

9.5 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Fund may permit a notice to this effect to be entered into the Share register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Fund, or such other address as may be so entered into by the Fund from time to time, until another address shall be provided to the Fund by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the Share register by means of a written notification to the Fund at its registered office, or at such other address as may be set by the General Partner from time to time.

9.6 The Fund recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Fund. The General Partner may suspend the exercise of all rights attached to such Shares (s) until such attorney has been duly appointed. In the event that a Share is registered in the name of more than one person, the first-named holder in the register shall be deemed to be the representative of all joint holders and shall alone be entitled to be treated as a holder of such Share for all purposes, including without limitation, to receive notices from the Fund.

9.7 The Fund may decide to issue fractional Shares, up to three decimal places. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

9.8 Payments of dividends, if any, will be made to Shareholders by bank transfer or by cheque sent to their mandated addresses in the Share register.

#### **Art. 10. Issue and subscription of Shares.**

10.1 The Shares may only be subscribed for by investors who comply with the status of Well-Informed Investor. The compliance of each subscriber with the status of Well-Informed Investor will be verified by the General Partner or any agent to which such function has been delegated by the General Partner. This restriction is not applicable to the General Partner.

10.2 Investors wishing to subscribe for Shares in a Sub-Fund shall execute a subscription agreement (the Subscription Agreement), which upon acceptance will be signed by the General Partner. Investors thus commit themselves to subscribing and accepting Shares in accordance with the Articles as well as the terms and conditions set forth in the Private Placement Memorandum.

10.3 The General Partner may issue, at any time, an unlimited number of additional Shares in any Class and in any Sub-Fund, without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued. Each newly issued Share in one specific Class of one specific Sub-Fund entitles its holder to the same rights and obligations of the holders of existing Shares in the same Class of the same Sub-Fund.

10.4 No additional Management Share may be issued.

10.5 Shares may be designated in series (each a Series), each corresponding to a specific period of issuance, as determined for each Class in the relevant Sub-Fund Specifications. The Shares of each Series within a specific Class will have the same characteristics as the Shares of each other Series of that Class, differing only in respect of their issue date and thus in respect of any right or obligation based on such issue date.

10.6 Shares shall have no par value.

10.7 The General Partner may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription level. The General Partner may also, in respect of a particular Sub-Fund, levy a subscription charge and may waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted shall be detailed in the Private Placement Memorandum and, specifically, the relevant Sub-Fund Specifications.

10.8 The issue price of Shares is determined by the General Partner on a Class by Class basis as fully described in the relevant Sub-Fund Specifications.

10.9 Shares shall be allotted only upon acceptance of the subscription and payment of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the General Partner and fully described in the relevant Sub-Fund Specifications.

10.10 The General Partner may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law.

10.11 If an Investor does not meet the payment requirements as fully described in the relevant Sub-Fund Specifications, it will be in default and potentially suffer the consequences as provided for in respect of each Sub-Fund and set forth in the relevant Sub-Fund Specifications.

10.12 The General Partner may delegate to any duly authorised director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the issue price of any Shares and to deliver the Shares.

#### **Art. 11. Transfer of Shares.**

11.1 Shares are generally freely transferable between Well-Informed Investors but may be subject to such transfer conditions as set forth in the relevant Sub-Fund Specifications.

11.2 Any transfer of registered Shares shall be given effect by a written declaration of transfer to be inscribed in the Share register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Subject to the provisions of Article 11.1 above, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by the General Partner or any officer of the Fund or by any other person duly authorised thereto by the General Partner.

11.3 The Management Share is exclusively and mandatorily transferable upon replacement of the General Partner as per article 3.3 above and article 16.3.

#### **Art. 12. Redemption of Shares.**

12.1 Unless otherwise specified in the relevant Sub-Fund Specifications, redemption of Shares is only possible at the discretion of the General Partner in accordance with the relevant Sub-Fund Specifications and Shareholders are not entitled to request the redemption of their Shares.

12.2 The General Partner may, upon serving a repurchase notice to any Shareholder, compel the redemption of some or all of such Shareholder's Shares at a price determined in accordance with the relevant Sub-Fund Specifications. The

General Partner shall cause the transfer or the redemption of the Shares of any Shareholder, if the Shareholder ceases to qualify as a Well-Informed Investor.

**Art. 13. Conversion of Shares.**

13.1 The conversion of Shares in a given Sub-Fund into Shares of another Sub-Fund or the conversion of Shares of one Class into another Class within the same Sub-Fund or of another Sub-Fund is not authorised except if provided for in the relevant Sub-Fund Specifications.

13.2 The Management Share is not convertible.

**Title III - Net asset value**

**Art. 14. Calculation of the net asset value.**

14.1 The net asset value (the Net Asset Value or NAV) per Share is calculated up to two decimal places on a Class by Class basis (if applicable) on such frequency as set forth in the relevant Sub-Fund Specifications and at least once per year.

14.2 For the purpose of determining the NAV of the Fund, the net assets attributable to each Class within each Sub-Fund shall, if not denominated in US dollars, be converted into US dollars and the NAV of the Fund shall be the aggregate of the net assets of all of the Sub-Funds. All accounting gains, losses, income or expenditure as well as movements in cash relating to the use of foreign exchange hedging for a specific Class within a given Sub-Fund shall be attributed entirely to the specific Class within the Sub-Fund on behalf of which the hedging was entered into and will not be attributed to any other Class.

14.3 The Fund reserves the right to suspend the determination of the NAV of a Sub-Fund under the circumstances set forth under article 15 “Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value and of the Issue, Redemption and Conversion of Shares” below.

14.4 As between Shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity, generating (without restriction) its own contributions, capital gains and capital losses, fees and expenses. The Fund constitutes a single legal entity. However with regard to third parties, in particular towards the Fund’s creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

14.5 The assets of the Fund shall include, in respect of each Sub-Fund:

1. all cash in hand, receivable or on deposit, including any interest accrued thereon;
2. all bills and notes payable on demand and any account due (including the proceeds of securities sold but not delivered);
3. all securities, shares, bonds, time notes, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants and other securities, money market instruments and similar assets owned or contracted for by the Fund;
4. all interest accrued on any interest-bearing assets, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
5. all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Fund to the extent information thereon is reasonably available to the Fund;
6. the preliminary expenses of the Fund, including the cost of issuing and distributing Shares of the Fund, insofar as the same have not been written off and insofar the Fund shall be reimbursed for the same;
7. the marketing and distribution costs of the relevant Sub-Fund, which may be amortised (in respect of the accounting of the Sub-Fund only) equally over a period of up to 5 (five) years as may be set forth in the relevant Sub-Fund Specifications;
8. the liquidating value of all forward contracts and all call or put options in which the Fund has an open position; and
9. all other assets of any kind and nature, including expenses paid in advance.

14.6 The value of such assets shall be determined at fair value with due regard to the following principles:

1. The General Partner will rely on the valuation methodologies of the relevant vehicle through which an investment is held (each an Investment Intermediary Vehicle). The Administrative Agent may rely upon any valuation made by or in respect of an Investment Intermediary Vehicles without any duty of further inquiry (except in relation to obvious errors). The value of investments in Investment Intermediary Vehicles are taken at their last official NAV known in Luxembourg at the time of calculating the NAV of the relevant Sub-Fund. If such price is not representative of the fair value of such assets, then the price shall be determined

by the General Partner on a fair value basis. Investments subject to bid and offer prices are valued at their mid-price, if not otherwise determined by the General Partner.

2. The value of any cash at hand or on deposit, bills, demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, dividends and interests matured but not yet received shall be valued at the par-value of the assets, except if it appears that such value is unlikely to be received. In such a case, subject to the approval of the General Partner, the value shall be determined by deducting a certain amount to reflect the true value of the assets.

3. The value of transferable securities and money market instruments listed on an official stock exchange or dealt in on a regulated market which operates regularly and is recognised and open to the public, as defined by laws and regulations in force, is based on the latest available sales price and if such transferable securities are dealt in on several markets, on



the basis of the latest known sales price on the stock exchange which is normally the principal market for such securities. If the latest known sales price is not representative, the value shall be determined based on a reasonably foreseeable sales price to be determined prudently and in good faith.

4. In the event that any transferable securities or/and money market instruments are not listed or dealt in on any stock exchange or any other regulated market operating regularly, recognised and open to the public, as defined by the laws and regulations in force, the value of such assets shall be assessed on the basis of their foreseeable sales price estimated prudently and in good faith.

5. The liquidating value of derivative contracts not traded on exchanges or on other regulated markets shall mean their net liquidating value determined by the General Partner in a fair and reasonable manner, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward and options contracts traded on exchanges or on other regulated markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded by the Fund; provided that if a futures, forward and options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the General Partner may deem fair and reasonable.

6. The value of money market instruments not listed or dealt in on any stock exchange or any other regulated market and with remaining maturity of less than 12 (twelve) months and of more than 90 (ninety) days is deemed to be the nominal value thereof, increased by any interest accrued thereon. Money market instruments with a remaining maturity of 90 (ninety) days or less will be valued by the amortised cost method, which approximates market value.

7. Units of undertakings for collective investment will be valued at their last determined and available Net Asset Value or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the General Partner on a fair value basis. Units or shares of a closed-ended undertakings for collective investment will be valued at their last available stock market value.

8. Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rate curve.

9. All other securities and other assets will be valued at fair value, as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner.

Assets expressed in a currency other than the reference currency of the Sub-Fund concerned shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Date (as defined below). If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

The General Partner, in its absolute discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Fund.

14.7 The liabilities of the Fund shall include, in respect of each Sub-Fund:

1. all loans, bills and accounts payable;
2. all accrued interest on loans (including accrued fees for commitment for such loans);
3. all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory and management fees, including performance fees, custodian fees, and corporate agents' fees);
4. Definitions an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Fund, and other reserves (if any) authorised and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Fund;
5. all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles; and
6. the costs and disbursements of any committees incurred in relation to the furtherance of the business of the Fund (if applicable) and shareholder meetings.

14.8 In determining the amount of such liabilities the General Partner shall, with due regard to the expenses borne by the General Partner out of its management fee, take into account all expenses payable by the Fund which shall include formation expenses, fees, expenses, disbursements and out-of-pocket expenses payable to its accountants, custodian, central administrative agent, domiciliary agent, registrar agent and its correspondents, management company as well as any other agent employed by the Fund, the remuneration of the directors and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable travelling costs in connection with General Partner meetings and investment committee meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Fund with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, licensing fees for the use of the various indexes, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, printing, advertising and distributing the Private Placement Memorandum, further explanatory sales documents, periodical reports or registration statements, the costs of publishing the NAV and any information relating to the estimated value of the Fund, the cost of printing certificates, if any, and the costs of any reports to Shareholders, the cost of convening and holding Shareholders', General Partner and committee meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, transaction fees, the cost of publishing the issue and redemption prices, interests, bank charges and brokerage,

postage, insurance, telephone and telex. The Fund may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount for yearly or other periods. Such liabilities will be allocated among the Sub-Funds on a pro rata basis in proportion to their respective net assets.

14.9 The assets and liabilities of different Sub-Funds or different Classes within the same Sub-Fund shall be allocated as follows:

1. the proceeds to be received from the issue of Shares of a Sub-Fund and Class, if applicable shall be applied in the books of the Fund to the relevant Sub-Fund and Class, if applicable;
2. where the Fund incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund and Class, if applicable or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund and Class, if applicable, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund and Class, if applicable;
3. upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on Shares of any Sub-Fund and Class, if applicable, the assets of such Sub-Fund and Class, if applicable shall be reduced by the amount of such dividends; and
4. in the case where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund and Class, if applicable, such asset or liability shall be allocated to all the Sub-Funds and Classes, pro rata to the NAV of the relevant Sub-Fund and Class, if applicable, or in such other manner as determined by the General Partner acting in good faith.

14.10 For the purposes of the NAV computation:

1. Shares to be redeemed in accordance with the terms of the Private Placement Memorandum shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the relevant Valuation Date and from such time and until paid by the Fund the price therefor shall be deemed to be a liability of the relevant Sub-Fund and Class, if applicable;
2. Shares to be issued shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Valuation Date, and from such time and until received by the relevant Sub-Fund and Class, if applicable, the price therefor shall be deemed to be a debt due to the relevant Sub-Fund and Class, if applicable;
3. all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency in which the NAV for the relevant Sub-Fund and Class, if applicable, is calculated shall be valued after taking into account the rate of exchange prevailing on the principal regulated market of each such asset on the dealing day preceding the Valuation Date; and
4. where on any Valuation Date the Fund has contracted to:
  - a. purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the relevant Sub-Fund and Class, if applicable, and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the relevant Sub-Fund and Class, if applicable;
  - b. sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the relevant Sub-Fund and Class, if applicable, and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Fund;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such valuation time, then its value shall be estimated by the General Partner in good faith.

14.11 The reference currency of the Fund is the US dollar (USD). Each Sub-Fund (and each Class within each Sub-Fund) may have a different reference currency. The NAV of each Sub-Fund's Shares is expressed in the reference currency of the relevant Sub-Fund and within each Sub-Fund the NAV of each Class, if applicable, is expressed in the reference currency of the relevant Class, as further described in the Sub-Fund Specifications.

14.12 All assets and liabilities of the Fund shall be valued at fair value in compliance with the accounting principles applicable to the Fund. The General Partner, in its discretion and in good faith, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Fund.

14.13 If, since the time of determination of the NAV, there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of the Fund are dealt in or quoted, the Fund may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Fund, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

14.14 In the absence of bad faith, negligence or manifest error, every decision in calculating the NAV taken by the General Partner or by the Administrative Agent, shall be final and binding on the Fund and present, past or future Shareholders.

**Art. 15. Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value and of the Issue, Redemption and Conversion of Shares.**

15.1 The valuation of the assets of each Sub-Fund and the calculation of the NAV and the NAV per Share shall be performed by the General Partner or by the agent appointed for this purpose under the supervision of the General Partner, on such frequency as set forth in the relevant Sub-Fund Specifications (each a Valuation Date).

15.2 The General Partner is authorised to temporarily suspend the calculation of the NAV and the issue, conversion and redemption of Shares in any Sub-Fund in the following cases and, in respect of a specific Sub-Fund, as authorised in the relevant Sub-Fund Specifications:

(a) during any period when, in the reasonable opinion of the General Partner, the fair valuation of the assets of the Fund is not practicable for reasons beyond the control of the General Partner; or

(b) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Fund attributable to such Sub-Fund from time to time is quoted or dealt on is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings thereon are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Fund attributable to a Sub-Fund quoted thereon; or

(c) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Fund attributable to such Sub-Fund would be impracticable; or

(d) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of the Fund attributable to such Sub-Fund or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Sub-Fund; or

(e) when for any other reason the prices of any investments owned by the Fund attributable to any Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained; or

(f) during any period when the General Partner is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares of such Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition, of investments or payments due on redemption of Shares cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange.

15.3 Shareholders holding Shares which are the subject of a suspension will be notified of any suspension of issue, redemption or determination of NAV or of any reinstatement following a suspension thereof, in each case within 10 (ten) days of the relevant event.

15.4 Where possible, all reasonable steps will be taken to bring any period of suspension to an end as soon as possible.

15.5 The relevant Sub-Fund Specifications may provide that the calculation of the NAV of a Sub-Fund or a Class within that Sub-Fund may also be suspended for other reasons.

#### **Title IV - Administration**

##### **Art. 16. Management.**

16.1 The Fund shall be managed by the General Partner who shall be the unlimited liable shareholder (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Fund for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Fund. The Limited Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Limited Shareholders in general meetings and shall in such case be liable only to the extent of their commitments made (if any) or capital contributed to the Fund as per Art. 10 au dessus.

16.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Fund's interest which are not expressly reserved by laws or by these Articles to the general meeting of Shareholders, each time in compliance with the investment objectives and strategy of the Fund.

16.3 The General Partner may be removed from its capacity as managing General Partner by Shareholders representing a majority of 85% of the votes cast at a general meeting of Shareholders where at least 66% of the voting rights are represented, on the occurrence of the following events:

(a) any action by the General Partner, or any person to whom the General Partner has delegated any part of its duties, which has been determined by an arbitrator or competent court in a final decision to constitute a fraud and which is not remedied within 60 (sixty) days after notification to the General Partner; or

(b) the determination by an arbitrator or competent court that the General Partner, or any person to whom the General Partner has delegated any part of its duties, has/have wilfully or through gross negligence committed a breach of one or more provisions of the Fund Documents, and which is not remedied within 60 (sixty) days after notification to the General Partner.

16.4 The General Partner may, under its full responsibility, be assisted, while managing the Fund's assets by one or several investment managers and/or investment advisors or may delegate its powers in relation to the management of the assets of the Fund or a specific Sub-Fund to one or several agents.

**Art. 17. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Fund is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through one or more authorised signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

##### **Art. 18. Delegation of Powers.**

18.1 The General Partner may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Fund deems necessary for the operation and management of the Fund or any Sub-Fund. Such appointments may be cancelled at any time by the General Partner. The officers need not be Shareholders of the Fund. Unless otherwise provided for by these Articles of Association, the officers shall have the rights and duties conferred

upon them by the General Partner. The General Partner may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the General Partner and who will have the powers determined by the General Partner.

18.2 The General Partner may create from time to time one or several committees composed of General Partner members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

#### **Art. 19. Investment Policies and Restrictions.**

19.1 The General Partner, based upon the principle of risk diversification and in accordance with the Private Placement Memorandum, has the power to determine the investment policies and strategies of each Sub-Fund of the Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Fund, within the restrictions as shall be set forth by the General Partner in compliance with applicable laws and regulations.

19.2 The Fund may, acting for and on behalf of a given Sub-Fund, use derivative instruments, on a case by case basis, in order to manage the currency exchange, credit and interest rate risk exposures of the relevant Sub-Fund.

#### **Art. 20. Conflict of Interests.**

20.1 No contract or other transaction between the Fund and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any 1 (one) or more of the managers, directors or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager, director or officer of the General Partner who serves as a manager, director, officer or employee of any company or firm, with which the Fund shall contract or otherwise engage in business shall, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

20.2 In the event that any manager, director or officer of the General Partner may have in any transaction of the Fund an interest different to the interests of the Fund, such manager, director or officer shall make known to the General Partner such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such manager's, director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

20.3 The term conflict of interests, as used in the preceding paragraph, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the Initiator, an investment manager, an investment advisor, the custodian bank, the administrative agent, the distributors or any other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner on its discretion.

#### **Art. 21. Indemnification.**

21.1 The Fund shall indemnify any member of the board of managers of the general partner, the general partner, the investment managers, investment advisors, the custodian bank, the administrative agent and their affiliates as well as any officer and their heirs, executors and administrators (each an Indemnified Person) against expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been a member of the board of managers of the General Partner, an investment manager, an investment advisor, the custodian bank, the administrative agent and their affiliates or officer or, at its request, being or having been a member of any other entity of which the Fund or a Sub-Fund is an investor or creditor and from which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters in respect of which they may be finally declared to be liable for wilful misconduct, bad faith or gross negligence. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the person to be indemnified did not commit wilful misconduct or act in bad faith or with gross negligence. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the Indemnified Person may be entitled.

21.2 An Indemnified Person seeking indemnification pursuant to this article shall, upon reasonable request, be advanced by the Fund, expenses (including legal fees and costs) reasonably incurred by such Indemnified Person in defence of any proceeding against such Indemnified Person prior to the final disposition thereof; provided that such Indemnified Person has agreed in writing to repay such amount to the Fund within 3 (three) months of the date it is ultimately determined that such Indemnified Person is not entitled to be indemnified as authorised in this article.

### **Title V - General meetings of shareholders**

#### **Art. 22. Powers and voting rights.**

22.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders (a General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Fund. Unless otherwise provided in these Articles, any resolution shall require the consent of the General Partner.

22.2 Each Share entitles its holder to one (1) vote at any General Meeting. Fractional Shares may be issued up to 3 (three) decimal places and the voting rights attaching to fractional Shares shall be proportionate to the fraction.

**Art. 23. Convening and participation.** The general meeting of Shareholders is held every year at the Fund's registered office or at any other address in Luxembourg stipulated in the convening notice.

The annual general meeting of Shareholders shall be held on the second Wednesday of June at 3.00 P.M. CET (Luxembourg time) and for the first time in 2012. If this date is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

23.1 The provisions of the 1915 Law relating to the notice periods, convening procedure as well as to the conduct of general meetings shall apply to the General Meetings of the Fund, unless otherwise provided herein.

23.2 Any General Meeting shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight calendar days prior to the meeting. The General Partner may determine any conditions which must be fulfilled by the Shareholders in order to participate in such General Meeting.

23.3 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of the meeting.

23.4 Shareholders representing one tenth of the share capital of the Fund may impose on the General Partner to call a General Meeting.

23.5 A Shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a Shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

23.6 Each Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

23.7 Each Shareholder may vote by way of voting forms provided by the Fund. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to (a) vote in favour, (b) vote against, or (c) abstain from voting. Voting forms must be sent back by the Shareholders to the registered office of the Fund. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention are void.

#### **Art. 24. Quorum and majority rules.**

24.1 Unless otherwise required by laws or by these Articles, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the General Partner.

24.2 The General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Fund. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-third of the votes cast, provided each time that the General Partner holds a veto right.

24.3 In the event that a General Meeting is convened to resolve upon the removal of the General Partner or the entering into any agreement between the Fund and the General Partner, the General Partner shall abstain from voting and thus folds no veto right, being entitled only to inform the Limited Shareholders of its opinion on the relevant resolution.

24.4 The nationality of the Fund and the commitment of each Shareholder may only be changed with the unanimous consent of the Shareholders.

#### **Art. 25. Bureau and minutes.**

25.1 All General Meetings shall be chaired by the General Partner or by any duly authorised person designated by the General Partner.

25.2 The minutes of the General Meeting shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary appointed by the chairman and the scrutiny, elected by the General Meeting.

#### **Art. 26. General Meetings of Sub-Fund(s).**

26.1 The General Partner may at any time convene a general meeting of Shareholders of one or several specific Sub-Fund(s) in order to decide on any matter, which relate exclusively to such Sub-Fund(s).

26.2 Legal provisions as well as provisions of these Articles relating to the general meetings of Shareholders of the Fund shall apply to the extent possible mutatis mutandis to the general meetings of Shareholders of one or several specific Sub-Fund(s).

### **Title VII - Accounts – Distributions**

#### **Art. 27. Accounting year and accounts.**

27.1 The financial year of the Fund begins each year on 1 January and ends on 31 December of the same year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the Fund's incorporation and shall terminate on 31 December 2011.

27.2 Each year, the General Partner prepares the annual report in compliance with the 2007 Law. Such annual report must include a balance sheet or a statement of assets and liabilities, a profit and loss account, a report on the activities of the past financial year as well as any significant information.

27.3 The annual accounts shall be approved by the annual General Meeting.

**Art. 28. Reference currency.**

28.1 The Fund shall prepare consolidated accounts in US dollar. For the purpose of determining the capital of the Fund, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not denominated in euro, be converted into euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Sub-Funds.

**Art. 29. Auditor.**

29.1 The accounting data related in the annual report of the Fund shall be examined by an auditor («réviseur d'entreprises agréé») appointed by the General Partner and remunerated by the Fund.

29.2 The auditor shall fulfil the duties prescribed by the 2007 Law.

**Art. 30. Distributions.**

30.1 The annual General Meeting shall approve the profit allocation proposed by the General Partner in accordance with the allocations rules set out in the Private Placement Memorandum and in particular as set forth in each Sub-Fund Specifications.

30.2 The General Partner may in its discretion decide to pay interim dividends at any point in time unless otherwise provided for in the Private Placement Memorandum and, in particular, as set forth in the relevant Sub-Fund Specifications.

30.3 Distributions shall be paid in the base currency of the relevant Sub-Fund and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.

30.4 No distribution may be made which would result in the NAV of the Fund to fall below the minimum capital required by the 2007 Law, as set out in Article 5.3 au-dessus.

**Title VIII - Dissolution - Liquidation**

**Art. 31. Term, Liquidation and Merger of Sub-Funds.**

31.1 Each Sub-Fund may be created for any undetermined period or for a fixed period as provided for in the Private Placement Memorandum and, specifically, in the relevant Sub-Fund Specifications. A Sub-Fund created for a fixed period, will terminate automatically on the expiration date (if any) provided for in the relevant Sub-Fund Specifications (subject to extensions in accordance with the provisions of the Sub-Fund Specifications).

31.2 The General Partner may also decide to liquidate one Sub-Fund if the net assets of such Sub-Fund have decreased to, or have not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner or if a change in the economic or political situation relating to the Sub-Fund concerned would justify such liquidation. All Shareholders of the relevant Sub-Fund will be notified by the General Partner of any decision to liquidate the relevant Sub-Fund prior to the effective date of the liquidation and the notice will indicate the reasons for, and the procedures applicable to, the liquidation.

31.3 Unless otherwise provided for in the relevant Sub-Fund Specifications, the General Partner may decide to terminate one Sub-Fund by contributing its assets and liabilities into another existing or new Sub-Fund or into another existing or new collective investment scheme or an assimilated entity. The General Partner may also organise the amalgamation of 2 (two) or more Sub-Funds into an existing or a new Sub-Fund. The General Partner may also organise the amalgamation of 2 (two) or more Classes of Shares within a Sub-Fund.

31.4 Shareholders will be notified of any such decision as well as the relevant information in relation to the new Sub-Fund, the new collective investment scheme or assimilated entity or the new

Class of Shares. Notice will be provided at least 1 (one) month before the amalgamation in order to enable Shareholders who hold redeemable Shares to request that their Shares be redeemed in accordance with the terms contained in the relevant Sub-Fund Specifications before the amalgamation is completed.

31.5 As soon as the decision to liquidate or merge a Sub-Fund is taken, the issue of Shares in such Sub-Fund is prohibited and shall be deemed void.

31.6 Each Sub-Fund may be separately dissolved without impacting any other Sub-Fund. The dissolution of the last Sub-Fund causes ipso jure the liquidation of the Fund.

**Art. 32. Dissolution and liquidation of the Fund.**

32.1 The Fund may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting resolving in the conditions prescribed for the amendment of these Articles. The Fund shall also be dissolved upon dissolution of the last existing Sub-Fund.

32.2 Whenever the share capital falls below two third of the minimum capital indicated in Article 5.3 au-dessus, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the General Meeting by the General Partner. In such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding 50% of the Shares represented at such General Meeting.

32.3 Whenever the share capital falls below one quarter of the minimum capital indicated in Article 5.3 au-dessus, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the General Meeting by the General Partner. In such an event,

the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding 25% of the Shares represented at such General Meeting.

32.4 Where the holding of a General Meeting is required in accordance with Article 32.2 au-dessus or 32.3 au-dessus, such General Meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the assessment that the net assets of the Fund have fallen below two third or one quarter of the legal minimum, as the case may be.

32.5 In the event of dissolution of the Fund, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding on such dissolution and subject to the approval of the CSSF. The operations of liquidation will be carried out pursuant to Luxembourg applicable laws.

### **Art. 33. Liquidation proceeds.**

33.1 The net proceeds of liquidation corresponding to each Sub-Fund shall be distributed by the liquidator(s) to the Shareholders of the relevant Sub-Fund in accordance with the rules applicable to the allocation of profits in such Sub-Fund as referred to under Article 30 above.

33.2 Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the custodian bank of the Fund for a period of 6 (six) months after the end of the liquidation. After such time, the assets will be deposited with the Luxembourg Caisse des Consignations on behalf of their beneficiaries.

### **Art. 34. Consolidation/Splitting of Shares.**

34.1 The General Partner may consolidate Shares of different Classes within a Sub-Fund or split the Shares within a given Class.

## **Title IX - General**

**Art. 35 Amendments to these Articles.** These Articles may be amended by a General Meeting subject to the quorum requirements provided by the 1915 Law.

**Art. 36 Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

### *Transitory dispositions*

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Company and will end on 31 December 2011
2. The first annual General Meeting will be held in 2012.

### *Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed for the following Shares in the Fund:

1) BHM & Oriental Partners . . . . .	1 Management Share
2) Bankhaus Main Asset Management AG . . . . .	50 Ordinary Shares
Total: . . . . .	51 Shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of USD 51,000.- (fifty-one thousand US dollars) is from now on at the free disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand seven hundred euros (EUR 2,700.-).

### *General meeting of the shareholders*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting has passed the following resolution:

### *Sole resolution*

The registered office of the Company is at 20, boulevard E. Servais, L-2535, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with us, the notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour de septembre.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire, de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1. Bankhaus Main Asset Management AG, une société anonyme constituée sous les lois de la République Fédérale d'Allemagne, dont le siège social est situé au Goetheplatz 4, 60311, Frankfurt am Main et immatriculée auprès du registre du commerce B près les tribunaux de Franckfort am Main (Handelsregister B des Amtsgerichts Frankfurt am Main) sous le numéro HRB 78239,

Ici représentée par Julia v. der Osten, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 septembre 2011 à Frankfurt/Main, Allemagne; et

2. BHM & Oriental Partners, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, dont le siège social est situé au 20, boulevard E. Servais, L-2535, Luxembourg, Grand-Duché de

Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

Ici représentée par Julia v. der Osten, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 septembre 2011 à Frankfurt/Main, Allemagne;

Lesdites procurations, après avoir été paraphées et signées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Ces parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'arrêter les statuts suivants d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent établir comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Forme et Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

#### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme et Dénomination.**

1.1. Il existe entre l'associé gérant commandité (l'Associé Commandité) et les actionnaires commanditaires (les Actionnaires Commanditaires et avec l'Associé Commandité, les Actionnaires), une société en commandite par actions luxembourgeoise sous forme de société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé dénommée BHM & Oriental Fund SCA SICAV-SIF (ci-après le Fonds), régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi de 1915), la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007) telle que modifiée, et les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège Social.**

2.1. Le siège social du Fonds est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision de l'Associé Commandité. Le siège social peut également être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des Actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux de représentation pourront être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision de l'Associé Commandité. Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou des développements ou événements militaires ou de nature à compromettre l'activité normale du Fonds à son siège social ou la communication entre ce siège et les personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité du Fonds, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1. Le Fonds est constitué pour une durée indéterminée.

3.2. Le Fonds ne sera pas dissout par l'effet de la mort, la suspension des droits civiques, l'incapacité, l'insolvabilité, la faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

3.3. Le Fonds ne prendra pas fin dans l'hypothèse de la démission, de la révocation, de la dissolution, de la faillite ou de l'insolvabilité de l'Associé Commandité. L'assemblée générale des Actionnaires pourra nommer un gérant intérimaire, Actionnaire ou non, sous réserve de l'approbation préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

3.4. Le gérant intérimaire prendra les mesures urgentes et d'administration ordinaire jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des Actionnaires, qui prendra la décision de maintenir ou non le Fonds en activité, et en cas de décision de maintenir les activités du Fonds, nommera un gérant de remplacement. Le gérant intérimaire convoquera une assemblée générale des Actionnaires dans les quinze jours de sa nomination, conformément aux procédures décrites à l'article 23 ci-dessous.

3.5. Le gérant intérimaire ne répondra que de l'exécution de son mandat.



#### **Art. 4. Objet.**

4.1. L'objet du Fonds est d'investir les fonds qui sont à sa disposition en toute catégorie d'actifs éligibles au sens de la Loi de 2007, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

4.2. Le Fonds peut prendre toutes mesures et effectuer toutes les transactions qu'il jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

### **Titre II Capital social - Actions - Sous-fonds**

#### **Art. 5. Capital Social.**

5.1. Le capital social du Fonds sera représenté par des actions sans valeur nominale et sera à tout moment égal à l'actif net total du Fonds et de ses Sous-Fonds (tel que défini ci-dessous), le cas échéant. Le capital social initial du Fonds lors de sa constitution est égal à USD 51.000,- (cinquante et un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) divisé en 1 (une) Action de Commandité (l'Action de Commandité) et 50 (cinquante) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) (l'Action de Commandité, les Actions Ordinaires ainsi que toute autre Catégorie d'Actions créées et émises en conformité avec les présents Statuts sont collectivement appelées les Actions).

5.2. L'Action de Commandité est exclusivement réservée à l'Associé Commandité. Les Actions sont offertes aux investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (chacun un Investisseur Averti).

5.3. Le capital social minimum doit être le montant en dollars des Etats-Unis équivalent à EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille euros) et doit être atteint dans un délai de douze mois à partir de la date à laquelle le Fonds a été agréé conformément à la Loi de 2007.

#### **Art. 6. Actions Ordinaires.**

6.1. 50 (cinquante) Actions Ordinaires seront émises au profit de Bankhaus Main Asset Management AG lors de la création du Fonds et seront obligatoirement rachetées par l'Associé Commandité, et le prix de souscription sera reversé au détenteur de telles Actions Ordinaires, immédiatement après la première émission d'Actions du premier Sous-Fonds et sous réserve qu'au moins 50 (cinquante) Actions de cette sorte aient été émises.

#### **Art. 7. Sous-Fonds.**

7.1. Le Fonds est composé d'un ou plusieurs sous-fonds (collectivement les Sous-Fonds et individuellement un Sous-Fonds), conformément à l'article 71 de la Loi de 2007, chacun d'eux constituant un ensemble d'actifs distincts, géré dans l'intérêt exclusif des Actionnaires Commanditaires de ce Sous-Fonds. Un premier Sous-Fonds sera créé endéans 6 (six) mois de la constitution du Fonds. Le nom de chaque Sous-Fonds comprendra la première partie du nom du Fonds, suivi de la dénomination que l'Associé Commandité déterminera à sa seule discrétion.

7.2. L'Associé Commandité peut, à tout moment, créer de nouveaux Sous-Fonds et en déterminer le nom et les caractéristiques spécifiques (y compris, entre autres, les objectifs, politique, stratégie et/ou restrictions d'investissement, structure spécifique de frais, devise de référence) qui seront décrits plus précisément dans le mémorandum de placement privé du Fonds tel que modifié et mis à jour de temps à autre (le Mémorandum de Placement Privé), et seront entièrement décrits dans la Partie II du Mémorandum de Placement Privé (les Spécifications du Sous-Fonds), qui est partie intégrante du Mémorandum de Placement Privé pour considération du Sous-Fonds en question.

7.3. Le Fonds est une entité juridique unique. Cependant, en conformité avec les dispositions de l'article 71 de la Loi de 2007, les actifs de n'importe quel Sous-Fonds donné ne sont disponibles qu'aux fins de satisfaire les dettes, les obligations et engagements se rapportant à ce Sous-Fonds. Entre Actionnaires, chaque Sous-Fonds est traité comme une entité distincte.

#### **Art. 8. Classes d'Actions.**

8.1. L'Associé Commandité peut, à tout moment, émettre différentes classes d'Actions (collectivement les Classes et individuellement une Classe) pour chaque Sous-Fonds, auxquelles pourront être attachés différents droits et obligations en ce qui concerne les investisseurs éligibles, les droits aux profits et aux revenus, les caractéristiques de rachat, les obligations quant aux publications de rapports et/ou de frais et coûts, tels que décrits dans les Spécifications du Sous-Fonds.

##### **Forme des Actions**

8.2. Le Fonds émettra uniquement des Actions sous forme nominative.

8.3. Toutes les Actions émises par le Fonds seront inscrites dans un registre des Actions qui sera conservé au siège social du Fonds, ce registre des Actions contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, son lieu de résidence ou son domicile élu, ainsi que le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré sur chaque fraction d'Action.

8.4. L'inscription du nom d'un Actionnaire au registre des Actions établira son droit de propriété sur ces Actions nominatives. Le Fonds n'émettra normalement pas de certificats concernant cette inscription mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de son actionnariat sur demande.

8.5. Les Actionnaires habilités à recevoir des Actions nominatives fourniront au Fonds une adresse à laquelle toutes les communications et notices pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des Actions.

8.6. Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, le Fonds peut en faire mention au registre des Actions, et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée comme celle du siège social du Fonds, ou à toute autre adresse inscrite par le Fonds de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie au Fonds par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse telle que mentionnée au registre des Actions par notification écrite envoyée au siège social du Fonds ou à toute autre adresse fixée de temps à autre par le Fonds.

8.7. Le Fonds ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette/ces Action(s) est contestée, toutes les personnes invoquant un droit sur cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cet actionnariat vis-à-vis du Fonds. L'Associé Commandité peut suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette/ces Action(s) jusqu'à ce qu'un tel mandataire soit régulièrement désigné. Dans le cas où une Action est enregistrée au nom de plus d'une personne, le propriétaire enregistré en premier dans le registre sera réputé être le représentant de tous les copropriétaires et sera seul autorisé à être traité comme propriétaire de cette Action à toutes fins, y compris, sans limitation, pour la réception de convocations du Fonds.

8.8. Le Fonds peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à la troisième décimale. Ces fractions d'Actions ne donneront pas de droit de vote mais donneront le droit de participer de façon proportionnelle aux actifs nets se rapportant à la Classe d'Actions concernée.

8.9. Les paiements de dividendes aux Actionnaires seront effectués, le cas échéant, par virement bancaire ou par chèque envoyés à leur adresse mentionnée dans le registre des Actions.

#### **Art. 9. Emission et souscription des Actions.**

9.1. Les Actions ne pourront être souscrites que par les investisseurs ayant le statut d'Investisseur Averti. Le respect des conditions de ce statut par chaque investisseur sera vérifié par l'Associé Commandité ou par tout mandataire auquel cette fonction aura été déléguée par l'Associé Commandité. Cette restriction n'est pas applicable à l'Associé Commandité.

9.2. Les investisseurs qui désirent souscrire à des Actions d'un Sous-Fonds devront signer un contrat de souscription (le Contrat de Souscription) qui sera signé par l'Associé Commandité après acceptation. Les investisseurs s'engagent donc à souscrire et à accepter les Actions conformément aux Statuts, ainsi qu'aux termes et conditions décrits dans le Mé-morandum de Placement Privé.

9.3. L'Actionnaire Commandité peut émettre, à tout moment, un nombre illimité d'Actions supplémentaires de toute Classe et de tout Sous-Fonds, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre. Chaque nouvelle Action émise, d'une Classe ou d'un Sous-Fonds spécifique, confère à son propriétaire les mêmes droits et obligations que les propriétaires des Actions existantes appartenant à la même Classe du même Sous-Fonds.

9.4. Aucune Action de Commandité supplémentaire ne pourra être émise.

9.5. Les Actions peuvent être désignées par série (chacune, une Série), chacune d'elle correspondant à une période d'émission spécifique, ainsi que cela résulte pour chaque Classe des Spécifications du Sous-Fonds y afférentes. Les Actions de chaque Série d'une Classe particulière auront les mêmes caractéristiques que les Actions de chacune des autres Séries se rapportant à la même Classe, la seule différence résidant en leur date d'émission et donc en ce qui concerne les droits et obligations correspondant à cette date d'émission.

9.6. Les Actions seront sans valeur nominale.

9.7. L'Actionnaire Commandité peut imposer des conditions à l'émission d'Actions (ce qui comprend notamment la signature des documents de souscription et la fourniture de toute information que l'Actionnaire Commandité jugera pertinente) et pourra fixer un niveau minimum de souscription. L'Actionnaire Commandité peut également imposer un droit de souscription pour un Sous-Fonds spécifique et peut y renoncer totalement ou partiellement. Toutes les conditions auxquelles l'émission d'Actions peut être soumise seront détaillées dans le Mé-morandum de Placement Privé et, plus précisément, des Spécifications du Sous-Fonds en question.

9.8. Le prix d'émission des Actions est déterminé par l'Associé Commandité Classe par Classe ainsi que décrit précisément dans les Spécifications du Sous-Fonds y afférentes.

9.9. Les Actions seront attribuées uniquement après acceptation de la souscription et contre le paiement du prix d'émission. Le prix d'émission doit être reçu avant l'émission des Actions. Le paiement sera effectué dans les conditions et endéans les délais déterminés par l'Associé Commandité dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

9.10. L'Associé Commandité peut convenir de l'émission d'Actions en contrepartie d'apports en nature, dans le respect des conditions établies par le droit luxembourgeois.

9.11. Si un investisseur ne satisfait pas aux exigences de paiement décrites de façon précise dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent, il sera en défaut et s'exposera aux conséquences fixées pour chaque Sous-Fonds et décrites dans les Spécifications du Sous-Fonds.

9.12. L'Associé Commandité peut déléguer à tout administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir dûment autorisé, ou tout autre mandataire dûment autorisé à cette fin, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement du prix d'émission de toutes Actions à émettre, et à les délivrer.

#### **Art. 10. Transfert des Actions.**

10.1. Les Actions sont généralement librement transférables entre Investisseurs Avertis mais sous réserve des conditions au transfert fixées dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

10.2. Tout transfert d'Actions nominatives sera effectué au moyen d'une déclaration écrite de transfert à inscrire dans le registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les personnes détenant des procurations valables pour agir à cet effet. Conformément à l'article 11.1 ci-dessus, tout transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actionnaires, cette inscription sera signée par l'Associé Commandité ou par tout responsable du Fonds ou par toute autre personne dûment autorisée par l'Associé Commandité.

10.3. L'Action de Commandité est exclusivement et obligatoirement transférable en cas de remplacement de l'Associé Commandité conformément à l'article 3.3. ci-dessus et à l'article 16.3.

#### **Art. 11. Rachat d'Actions.**

11.1. Sauf disposition contraire dans les Spécifications du Sous-Fonds y afférant, le rachat d'Actions n'est possible qu'à la seule appréciation de l'Associé Commandité conformément aux Spécifications du Sous-Fonds y afférant et les Actionnaires n'ont pas le droit de demander le rachat de leurs Actions.

11.2. L'Associé Commandité peut, au moyen d'une notice de rachat envoyée à un Actionnaire, décider de racheter tout ou partie des Actions dudit Actionnaire à un prix déterminé conformément aux Spécifications du Sous-Fonds concerné. L'Associé Commandité décidera de la cession ou du rachat des Actions d'un Actionnaire si ledit Actionnaire ne satisfait plus aux conditions d'un Investisseur Averti.

#### **Art. 12. Conversion des Actions.**

12.1. La conversion des Actions d'un Sous-Fonds donné en Actions d'un autre Sous-Fonds ou la conversion d'Actions d'une Classe en Actions d'une autre Classe au sein du même Sous-Fonds ou de Sous-Fonds différents n'est autorisée que si cela a été prévu dans les Spécifications des Sous-Fonds pertinents.

12.2. L'Action de Commandité n'est pas convertible.

### **Titre III. Valeur nette d'inventaire**

#### **Art. 13. Calcul de la valeur nette d'inventaire.**

13.1. La valeur nette d'inventaire (la Valeur Nette d'Inventaire ou VNI) par Action est calculée jusqu'à deux décimales, Classe par Classe (le cas échéant) aussi fréquemment que requis dans les Spécifications du Sous-Fonds correspondant et au moins une fois par an.

13.2. Pour déterminer la VNI du Fonds, les actifs nets de chaque Classe d'un Sous-Fonds seront convertis en USD s'ils ne sont pas exprimés en USD et la VNI du Fonds sera la somme des valeurs nettes de tous les Sous-Fonds. Tous les profits, pertes, revenus et dépenses ainsi que les mouvements de liquide liés à l'utilisation de devises étrangères couvrant une Classe spécifique dans un Sous-Fonds donné seront attribués à la Classe spécifique dans le Sous-

Fonds pour laquelle la couverture a été réalisée et ne seront pas attribués à une autre Classe.

13.3. Le Fonds se réserve le droit de suspendre le calcul de la VNI d'un Sous-Fonds selon les circonstances prévues à l'article 15 «Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et de l'Emission, Rachat et Conversion d'Actions» ci-dessous.

13.4. Entre Actionnaires, chaque Sous-Fonds est considéré comme une entité séparée, générant (sans limites) ses propres apports, profits et pertes, frais et dépenses. Le Fonds constitue une seule et même personne morale. Néanmoins, envers les tiers, et en particuliers envers les créiteurs du Fonds, chaque Sous-Fonds sera exclusivement responsable pour tous les Engagements qui lui sont attribués.

13.5. Les actifs du Fonds comprennent pour chaque Sous-Fonds:

1. tous les avoirs en espèces, à recevoir ou en dépôt, y compris tout intérêt couru s'y rapportant;
2. toutes les créances et les effets payables sur demande et tout compte dû (y compris le montant de titres vendus mais non livrés);
3. tous les titres, actions, obligations, billets à terme, titres obligataires, droits de souscription, warrants et toutes autres sortes de titres, instruments du marché monétaire et capitaux assimilés dus ou contractés en faveur du Fonds;
4. tous les intérêts courus attachés aux éléments d'actifs porteurs d'intérêts, excepté si ces intérêts sont inclus ou reflétés dans le montant principal de ces actifs;
5. tous les dividendes en action, dividendes en espèces et les distributions en espèces à recevoir par le Fonds pour autant que les informations y afférentes soient raisonnablement mises à la disposition du Fonds;
6. les frais d'établissement du Fonds, notamment le coût d'émission et de distribution des Actions du Fonds, pour autant que ces frais n'aient pas été amortis et pour autant que le Fonds en soit remboursé;
7. les frais de marketing et de distribution du Sous-Fonds concerné, qui peuvent être amortis (seulement dans le cadre de la comptabilité du Sous-Fonds) de manière égale sur une période allant jusqu'à cinq (5) ans tel que défini dans les Spécifications du Sous-Fonds concerné;

8. la valeur de liquidation de tous les contrats à terme ainsi que des options d'achat et des options de vente dans lesquelles le Fonds, a une position ouverte; et

9. tous autres éléments d'actifs de quelque nature que ce soit, incluant les frais payés d'avance.

13.6. La valeur de ces actifs peut être déterminée à la juste valeur en tenant compte des principes suivants:

1. L'Associé Commandité s'appuiera sur les méthodes d'évaluation du véhicule concerné à travers lequel un investissement est détenu (chacun un Véhicule d'Investissement Intermédiaire). L'Agent d'Administration pourra s'appuyer sur toute évaluation faite par ou en faveur d'un Véhicule d'Investissement Intermédiaire sans aucun autre devoir d'investigation (sauf en cas d'erreur apparente). La valeur des investissements dans les Véhicules d'Investissement Intermédiaires est considérée selon leur dernière VNI connue à Luxembourg au moment du calcul de la VNI du Sous-Fonds concerné. Si ce prix n'est pas représentatif de la valeur juste desdits actifs, le prix pourra alors être déterminé par l'Associé Commandité sur base d'une valeur juste. Les investissements fonction de l'offre et de la demande sont évalués à leur prix moyen, s'ils ne sont pas évalués par l'Associé Commandité.

2. la valeur de tous les avoirs en caisse ou dépôt, créances, bons et acomptes à recevoir, dépenses avancées, dividendes et intérêts échus et non encore encaissés seront évalués à la juste valeur des actifs, sauf s'il apparaît que ladite valeur soit peu susceptible d'être payée. Dans ce cas, sous réserve de l'accord de l'Associé Commandité, la valeur sera déterminée en déduisant une remise considérée comme appropriée et reflétant la réalité.

3. la valeur des titres et des instruments de marché monétaire cotés ou négociés sur un marché financier qui fonctionne régulièrement, qui est reconnu et ouvert au public, tel que défini par les lois et la législation en place, sera évaluée à leurs dernières valeurs disponibles, et dans l'hypothèse où des tels titres sont négociés sur plusieurs marchés, sur la base de leurs dernières valeurs disponibles sur le marché financier étant le principal marché financier pour de tels titres. Si la dernière valeur connue n'est pas représentative, la valeur sera déterminée sur la base de prix de vente raisonnablement prévisible déterminé prudemment et de bonne foi;

4. dans l'hypothèse où des titres et/ou des instruments de marché monétaire ne sont pas cotés ou négociés sur un marché financier ou sur tout autre marché réglementé fonctionnant de manière régulière, reconnu et ouvert au public, tel que défini par les lois et règlements en vigueur, la valeur de tels actifs doit être évaluée sur la base de leur prix de vente raisonnablement prévisible estimé prudemment et de bonne foi;

5. la valeur de liquidation de contrats dérivés non-négociés sur des marchés d'échanges ou sur d'autres marchés réglementés doit être comprise comme leur valeur nette de liquidation déterminée par l'Associé Commandité d'une manière juste (fair) et raisonnable, sur une base appliquée systématiquement à chacun des différents types de contrats. La valeur de liquidation de contrats de futures, de forward, et d'options échangés sur les marchés d'échange ou sur d'autres marchés réglementés doit se baser sur les derniers prix de règlement de ces contrats sur des marchés d'échanges et réglementés sur lesquels lesdits contrats de futures, de forward et d'options sont échangés par le Fonds; sous réserve toutefois que si un contrat de futures, de forward et d'options n'a pu être liquidé le jour auquel les actifs nets ont été déterminés, la base pour déterminer la valeur de liquidation d'un tel contrat doit être la valeur, considérée comme juste (fair) et raisonnable par l'Associé Commandité;

6. la valeur d'instruments du marché monétaire non cotés ou négociés sur un marché financier ou tout autre marché réglementé et avec une maturité restante de moins de 12 (douze) mois et de plus de 90 (quatre vingt dix) jours est réputée en être la valeur nominale, augmentée de tout intérêt couru sur celui-ci. Les instruments du marché monétaire d'une maturité restante égale ou inférieure à 90 (quatre vingt dix) jours doivent être évalués en appliquant la méthode des coûts amortis (amortised cost method), qui est proche de la valeur du marché;

7. les parts d'organisme de placement collectif seront évaluées à leur dernière Valeur Nette d'Inventaire déterminée et disponible ou, si un tel prix n'est pas représentatif de la valeur juste (fair) de marché de tels actifs, alors le prix doit être déterminé par l'Associé Commandité sur une base juste (fair). Les parts ou actions d'un OPC fermé seront évaluées à leur dernière valeur de marché disponible;

8. les swaps de taux d'intérêts seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à la courbe de taux d'intérêt applicable;

9. tous les autres titres et autres actifs seront évalués à leur juste (fair) valeur, déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par l'Associé Commandité;

Les actifs exprimés dans une devise autre que la devise de référence du Sous-Fonds concerné devront être convertis sur la base du taux de change en vigueur au Jour d'Évaluation concerné (tel que défini ci-dessous). Si un tel taux n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou en fonction de procédures établies par l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour autoriser l'utilisation d'autres méthodes d'évaluation s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif du Fonds.

13.7. Les dettes du Fonds incluront, pour chaque Sous-Fonds:

1. tous les prêts, effets et comptes à payer;

2. tous les intérêts échus sur les prêts (y compris les commissions à avancer pour l'engagement de tels prêts);

3. toutes les dépenses échues ou à payer (notamment les dépenses administratives, les frais d'audit et de gestion, y compris les primes et bonus, les frais de garde et les commissions des domiciliataires);

4. une provision appropriée pour les impôts futurs sur le capital et les revenus jusqu'au Jour d'Evaluation, telle que déterminée de temps à autre par le Fonds, et les autres réserves (s'il y en a) autorisées et approuvées par l'Associé Commandité, ainsi que tout montant (s'il y en a) que l'Associé Commandité pourrait considérer comme approprié en raison des responsabilités probables du Fonds;

5. tous les autres engagements de quelque sorte et nature que ce soit, conformément aux principes comptables généralement admis; et

6. les frais et débours de tout comité relatifs à la poursuite des activités du Fonds (le cas échéant) et aux assemblées des actionnaires.

13.8. Pour la détermination du montant de ce passif, l'Associé Commandité devra, au vu des dépenses à la charge de l'Associé Commandité déduites de sa commission de gestion, prendre en compte toutes les dépenses à payer par le Fonds qui incluront les frais d'établissement, commissions, dépenses, décaissements, débours à payer à ses comptables, au dépositaire, agents d'administration centrale, domiciliaire, agent de registre et à ses correspondants, à sa société de gestion ainsi qu'à tout autre agent employé par le Fonds, la rémunération des administrateurs et leurs frais raisonnables, polices d'assurance et les frais de déplacement raisonnables liés aux réunions de l'Associé Commandité et du comité d'investissement, honoraires et frais pour des services juridiques ou d'audit, tous coûts et frais liés à l'enregistrement du Fonds et au maintien de cet enregistrement auprès de toute agence gouvernementale, ou marché financier au Grand-Duché de Luxembourg et dans tout autre pays, droits d'utilisation des licences pour l'usage de différents indices, frais de publication et de reporting, y compris les frais de la préparation, traduction, impression, publicité et distribution du Mémoire de Placement Privé, de documents de vente explicatifs additionnels, rapports périodiques ou d'enregistrement, frais de publication de la Valeur Nette d'Inventaire et de toute information concernant la valeur estimée du Fonds, frais d'impression de certificats s'il y en existe, coûts de tous rapports aux Actionnaires, frais de convocation et de tenue des assemblées d'Actionnaires, de l'Associé Commandité et des comités, tous impôts, taxes, droits d'enregistrement, ou impositions similaires, ainsi que tous les autres coûts de fonctionnement, y compris les frais liés à l'achat et à la vente des actifs, les frais de transaction, le coût de publication du prix d'émissions et de rachats des Actions, intérêts, frais de courtage et frais bancaires, frais postaux, primes d'assurance, frais de téléphone et de télex. Le Fonds peut s'acquitter de ses dépenses administratives ou autres dépenses de nature récurrente sur base d'un montant estimé au prorata sur une période annuelle ou autre. Ces engagements seront attribués au Sous-Fonds de manière proportionnelle en fonction de leurs actifs nets respectifs.

13.9. Les actifs et passifs des différents Sous-Fonds ou des différentes Classes au sein du même Sous-Fonds seront affectés comme suit:

1. les produits à recevoir de l'émission d'Actions d'un Sous-Fonds et d'une Classe, le cas échéant, seront inscrits dans les comptes du Fonds se rapportant au Sous-Fonds et à la Classe pertinent, le cas échéant.

2. quand le Fonds encourt une dette en relation avec un actif d'un Sous-Fonds particulier et d'une Classe particulière, le cas échéant, ou à une mesure prise en rapport avec un actif d'un Sous-Fonds particulier et d'une Classe particulière, le cas échéant, cette dette doit être attribuée au Sous-Fonds et à la Classe concernés, le cas échéant.

3. à la date de référence pour la détermination du droit d'une personne à recevoir un dividende déclaré sur les Actions d'un Sous-Fonds particulier et d'une Classe particulière, le cas échéant, les actifs de ce Sous-Fonds et de cette Classe particulière, le cas échéant, seront diminués du montant de ces dividendes; et

4. au cas où un actif ou un élément du passif du Fonds ne peut être considéré comme attribuable à un Sous-Fonds particulier et à une Classe particulière, le cas échéant, cet actif ou cet élément du passif sera attribué à tous les Sous-Fonds et Classes, le cas échéant, en proportion de la VNI de chaque Sous-Fonds et Classes, le cas échéant, ou d'une autre manière que l'Associé Commandité déterminera de bonne foi.

13.10. Pour le calcul de la VNI:

1. les Actions à racheter en conformité avec les dispositions du Mémoire de Placement Privé seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'au moment suivant immédiatement celui déterminé par l'Associé Commandité au Jour d'Evaluation pertinent, et depuis cet instant jusqu'à son paiement par le Fonds, leur prix sera considéré comme une dette du Sous-Fonds et de la Classe en question, le cas échéant;

2. les Actions à émettre seront considérées comme étant émises depuis le moment précisé par l'Associé Commandité au Jour d'Evaluation pertinent, et depuis ce moment jusqu'à sa réception par le Sous-Fonds et par la Classe en question, le cas échéant, le prix sera considéré comme une dette envers le Sous-Fonds et la Classe en question, le cas échéant;

3. tous les investissements, les avoirs en caisse et les autres actifs exprimés dans une devise autre que celle dans laquelle la VNI du Sous-Fonds concerné et de la Classe concernée est calculée devront être évalués après avoir pris en compte le taux de change qui prévaut sur le marché principal de tels actifs au jour de marché précédant le Jour d'Evaluation;

4. lorsqu'au Jour d'Evaluation le Fonds s'est engagé par contrat à:

a. acquérir tout élément d'actif, la valeur de la contrepartie à payer pour cet élément d'actif sera inscrite comme dette du Sous-Fonds et de la Classe en question le cas échéant, et la valeur de cet élément d'actif à acquérir sera inscrite comme actif du Sous-Fonds et de la Classe en question le cas échéant;

b. vendre tout élément d'actif, la valeur de la contrepartie à encaisser pour cet élément d'actif sera inscrite à l'actif du Sous-Fonds et de la Classe en question, le cas échéant, et l'élément d'actif à délivrer ne sera pas inclus dans les actifs du Fonds; et

sous réserve néanmoins que si la valeur ou la nature exacte d'une telle contrepartie ou d'un tel élément d'actif n'est pas connue au moment de l'évaluation, la valeur sera estimée par l'Associé Commandité de bonne foi.

13.11. La devise de référence du Fonds est le dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD). Chaque Sous-Fonds (et chaque Classe au sein de chaque Sous-Fonds) peut avoir une devise de référence différente. La VNI des Actions de chaque Sous-Fonds est exprimée dans la devise de référence du Sous-Fonds concerné au sein de chaque Sous-Fonds, la VNI de chaque Classe est, le cas échéant, exprimée dans la devise de référence de la Classe concernée, ainsi qu'il est décrit plus avant dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

13.12. Tous les actifs et passifs du Fonds seront évalués à une valeur juste conformément aux principes comptables applicables au Fonds. L'Associé Commandité, à sa seule discrétion et de bonne foi, peut autoriser qu'une autre méthode d'évaluation soit utilisée s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur (fair value) de certains actifs du Fonds.

13.13. Si, depuis l'évaluation de la VNI, les cotations n'ont subi aucun changement important sur les marchés sur lesquels une partie importante des investissements du Fonds est négociée ou cotée, le Fonds peut annuler la première évaluation et effectuer une seconde évaluation dans le but de sauvegarder les intérêts des Actionnaires et du Fonds.

13.14. En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, chaque décision prise pour le calcul de la VNI par l'Associé Commandité, ou par l'Agent d'Administration, sera définitive et liera le Fonds ainsi que les Actionnaires présents, passés ou futurs.

#### **Art. 14. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et de l'Emission, Rachat et Conversion d'Actions.**

14.1. L'évaluation des actifs de chaque Sous-Fonds et le calcul de la VNI et de la VNI par Action seront effectués par l'Associé Commandité ou par l'agent nommé à cet effet sous la supervision de l'Associé Commandité, à la fréquence déterminée par les Spécifications du Sous-Fonds pertinent (un Jour d'Evaluation).

14.2. L'Associé Commandité peut temporairement suspendre la détermination de la VNI ainsi que l'émission, la conversion et le rachat de toute Action de tout Sous-Fonds dans les cas suivants, et concernant un Sous-Fonds donné, tel qu'autorisé par les Spécifications du Sous-Fonds en question:

(a) Pendant une période durant laquelle, de l'avis raisonnable de l'Associé Commandité, il n'est pas possible d'évaluer de manière juste les actifs du Fonds pour des raisons qui échappent au contrôle de l'Associé Commandité; ou

(b) pendant toute période durant laquelle les principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements du Fonds attribuables à ce Sous-Fonds à un certain moment est cotée ou négociée, sont fermés pour une autre raison que des vacances ordinaires, ou durant laquelle ces opérations sont restreintes ou suspendues, pour autant qu'une telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements du Fonds attribuables à un Sous-Fonds coté sur ces marchés; ou

(c) pendant l'existence d'un état des affaires constituant une urgence de l'avis de l'Associé Commandité, et ayant pour conséquence de rendre la cession ou l'évaluation des actifs dont le Fonds est propriétaire et attribuables à un tel Sous-Fonds malaisée; ou

(d) durant la survenance d'une panne des moyens de communication normalement utilisés pour la détermination du prix ou de la valeur de tout investissement du Fonds attribuable à ce Sous-Fonds ou du prix ou des valeurs actuels sur les bourses d'échange ou autres marchés pour les actifs attribuables à ce Sous-Fonds; ou

(e) pour toute autre raison, les prix des investissements appartenant au Fonds et attribuables à ce Sous-Fonds ne peuvent être rapidement et précisément établis; ou

(f) pendant toute période durant laquelle l'Associé Commandité n'est pas en mesure de rapatrier des fonds aux fins d'effectuer les paiements de rachat d'Actions de ce Sous-Fonds, ou durant laquelle tout transfert de fonds qui se rapporte à la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou paiements dus au titre du rachat d'Actions ne peuvent être effectués à un taux de change normal de l'avis de l'Associé Commandité.

14.3. Les Actionnaires détenant des Actions soumises à une suspension seront avertis de toute suspension d'émission, de rachat ou de calcul de la VNI ou de tout rétablissement à la suite d'une telle suspension, dans chaque cas, dans les dix (10) jours suivant ledit événement.

14.4. Dans l'hypothèse où cela est possible, toutes les mesures raisonnables seront prises afin de mettre fin le plus rapidement possible à toute période de suspension.

14.5. Les Spécifications du Sous-Fonds concerné peuvent prévoir la suspension du calcul de la VNI d'un Sous-Fonds ou d'une Classe dans ce Sous-Fonds pour d'autres raisons.

### **Titre IV. Administration**

#### **Art. 15. Gestion.**

15.1. Le Fonds sera administré par l'Associé Commandité qui sera l'associé indéfiniment responsable (associé-gérant-commandité) et qui sera personnellement, solidairement et conjointement tenu responsable, avec le Fonds, de toutes les

dettes qui ne peuvent être payées sur les actifs du Fonds. Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir d'une manière ou en une capacité autre que celle d'exercer leurs droits d'Actionnaires Commanditaires dans les assemblées générales et seront dans ce cas uniquement responsables à hauteur de leurs engagements ou participations en capital au Fonds conformément à l'Article 10 ci-dessus.

15.2. L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt du Fonds qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, à tout moment en conformité avec les objectifs et la stratégie d'investissement du Fonds.

15.3. L'Associé Commandité peut être révoqué de ses fonctions de gérant du Fonds par un vote des Actionnaires représentant une majorité de 85% (soixante-quinze pourcent) des voix exprimées à une assemblée générale des actionnaires lorsqu'au moins 66% des droits de vote sont représentés, lors de la survenance de l'un des événements suivants:

(a) toute action de l'Associé Commandité ou de toute personne à laquelle l'Associé Commandité a délégué une partie de ses fonctions, qui a été jugée par un arbitre ou un tribunal compétent dans une décision définitive comme constituant une fraude et à laquelle il n'est pas remédié dans les 60 (soixante) jours à compter de la notification à l'Associé Commandité; ou

(b) la détermination par un arbitre ou un tribunal compétent que l'Associé Commandité, ou toute personne à laquelle l'Associé Commandité a délégué une partie de ses fonctions a, intentionnellement ou par négligence grave, commis une violation de l'une ou de plusieurs dispositions des Documents du Fonds, à laquelle il n'a pas été remédié dans les 60 (soixante) jours à compter de la notification de l'Associé Commandité.

15.4. L'Associé Commandité peut, sous sa pleine responsabilité, être assisté, dans sa mission de gestion des actifs du Fonds, par un ou plusieurs gestionnaires et/ou conseillers en investissement ou peut déléguer ses pouvoirs de gestion des actifs du Fonds ou d'un Sous-Fonds spécifique à un ou plusieurs agents.

**Art. 16. Pouvoir de signature.** Vis-à-vis des tiers, le Fonds sera valablement engagé par la seule signature de l'Actionnaire Commandité agissant par le biais d'un ou plusieurs signataires autorisés ou par les signatures individuelles ou conjointes de toutes les autres personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué comme il l'entend par l'Actionnaire Commandité.

#### **Art. 17. Délégation de pouvoir.**

17.1. L'Actionnaire Commandité peut nommer des fondés de pouvoir, dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres directeurs que le Fonds estime nécessaires à son fonctionnement et sa gestion ou à ceux d'un Sous-Fonds. Ces nominations peuvent être révoquées à tout moment par l'Associé Commandité. Les directeurs ne sont pas nécessairement Actionnaires du Fonds. Sauf disposition contraire des présents Statuts, les directeurs auront les droits et pouvoirs qui leurs sont conférés par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité pourra de plus nommer d'autres agents, membres ou non de l'Associé Commandité et qui auront les pouvoirs fixés par l'Associé Commandité.

17.2. L'Associé Commandité peut à tout moment créer un ou plusieurs comités composés de membres de l'Associé Commandité et/ou de personnes externes et auxquels il peut déléguer les pouvoirs et fonctions qu'il jugera appropriés.

#### **Art. 18. Politiques d'Investissement et Restrictions.**

18.1. L'Associé Commandité, dans le respect du principe de diversification des risques et conformément au Mémoire de Placement Privé, a le pouvoir de déterminer les politiques et les stratégies d'investissement de chaque Sous-Fonds du Fonds, ainsi que la conduite de la gestion et des opérations du Fonds, dans le respect des restrictions qu'il aura fixées conformément aux lois et règlements applicables.

18.2. Le Fonds peut, agissant pour et au nom de chaque Sous-Fonds, employer des instruments dérivés, au cas par cas, afin de gérer l'exposition du Sous-Fonds aux risques liés aux taux de changes, aux taux de crédit et d'intérêt.

#### **Art. 19. Conflit d'Intérêts.**

19.1. Aucun contrat ni aucune transaction entre le Fonds et d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un (1) ou plusieurs gérants, administrateurs, ou agents de l'Associé Commandité aurait un intérêt quelconque ou soit administrateur, associé, dirigeant ou employé dans cette autre société ou entreprise. Un gérant, administrateur ou agent de l'Associé Commandité qui est administrateur, dirigeant, agent ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle le Fonds conclut des contrats ou avec laquelle il est en relations d'affaires sera, en raison de l'affiliation avec cette autre société ou entreprise, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne ce contrat ou cette affaire.

19.2. Au cas où un gérant, administrateur ou agent de l'Associé Commandité aurait dans une affaire du Fonds un intérêt opposé à celui-ci, ce gérant, administrateur ou agent devra informer l'Associé Commandité du conflit d'intérêt et ne délibérera ni ne prendra part au vote se rapportant à cette affaire, et l'assemblée générale des Actionnaires suivante devra être informée de ladite affaire et des intérêts dudit gérant, administrateur ou agent.

19.3. Le conflit d'intérêts visé au paragraphe précédent, ne comprend pas les relations ou intérêts dans toute affaire, position ou transaction auxquelles les initiateurs, le gestionnaire d'investissement, le conseiller en investissement, le dépositaire, l'agent d'administration, les distributeurs et toute autre personne, société ou entité juridique que l'Associé Commanditaire pourra désigner de temps à autre à sa libre appréciation prennent part.

## **Art. 20. Indemnisation.**

20.1. Le Fonds doit indemniser tout membre du conseil de gérance de l'Associé Commandité, l'Associé Commandité, le(s) conseiller(s) en investissement, le(s) gestionnaire(s), la banque dépositaire, l'agent d'administration et leurs affiliés, ainsi que tout préposé et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs (chacun une Personne Indemnisée) contre les dépenses raisonnables encourues par eux en relation avec une action, un procès ou une procédure dont ils peuvent devenir partie du fait d'être ou d'avoir été membre du conseil de gérance de l'Associé Commandité, le(s) conseiller(s) en investissement, le(s) gestionnaire(s) en investissement, la banque dépositaire, l'agent d'administration et leur affilié ou préposé, ou, sur demande, d'être ou d'avoir été membre de toute autre entité dans laquelle le Fonds ou un Sous-Fonds est un investisseur ou créancier et de laquelle ils ne sont pas en droit d'être indemnisés, excepté en ce qui concerne ce pour quoi ils peuvent être finalement déclarés responsable en raison d'une faute volontaire, mauvaise foi ou faute grave. Dans le cadre d'une transaction, une indemnisation peut uniquement être donnée en ce qui concerne ce qui est couvert par cette transaction dans la mesure où la personne à indemniser n'a pas commis une telle faute volontaire, agi mauvaise foi ou commis une faute grave. Le présent droit d'indemnisation n'exclura aucun autre droit auquel la Personne Indemnisée pourrait prétendre.

20.2. Une Personne Indemnisée prétendant à l'indemnisation conformément au présent article, pourra, sur bas d'une demande raisonnable, se voir avancer par le Fonds, les dépenses (y compris les frais et coûts juridiques) qui incombent de manière raisonnable à ladite Personne Indemnisée concernant toute procédure engagée à l'encontre de la Personne Indemnisée avant les dispositions finales y afférentes; à condition que ladite Personne Indemnisée accepte par écrit de rembourser ledit montant au Fonds dans les trois (3) mois suivant la date à laquelle il est finalement décidé que ladite Personne Indemnisée n'a pas le droit d'être indemnisée dans le cadre du présent article.

## **Titre V. Assemblées générales**

### **Art. 21. Pouvoirs et droits de vote.**

21.1. Toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée (une Assemblée Générale) représente la totalité des Actionnaires du Fonds. Sauf disposition contraire dans els présents statuts, toute résolution requiert l'approbation de l'Associé Commandité.

21.2. Chaque Action donne droit à un (1) vote lors de toute Assemblée Générale. Des fractions d'Actions peuvent être émises jusqu'à trois (3) décimales et les droits de vote attachés à ces fractions d'Actions seront proportionnels à cette fraction.

**Art. 22. Convocation et participation.** L'assemblée générale des Actionnaires est tenue chaque année au siège sociale du Fonds ou à toute autre adresse au Luxembourg telle que stipulée dans l'avis de convocation.

L'Assemblée Générale annuelle devra se tenir chaque deuxième mercredi de juin à 15 heures (heure de Luxembourg), et pour la première fois dans 2012. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le Jour Ouvrable suivant.

22.1. Les dispositions de la Loi de 1915 relatives aux délais, à la procédure de convocation, ainsi qu'à la conduite des assemblées générales s'appliquent aux Assemblées Générales du Fonds sauf disposition contraire des présents Statuts.

22.2. Toute assemblée générale sera convoquée par l'Associé Commandité par un avis énonçant l'ordre du jour envoyé aux Actionnaires par lettre recommandée au moins huit jours calendaires avant la date de l'assemblée. L'Associé Commandité peut déterminer toutes conditions à remplir par les Actionnaires afin de pouvoir prendre part à cette Assemblée Générale.

22.3. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

22.4. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social du Fonds peuvent exiger que l'Associé Commandité convoque une Assemblée Générale.

22.5. Un Actionnaire peut donner procuration écrite à une autre personne (Actionnaire ou non) pour le représenter à une Assemblée Générale.

22.6. Chaque Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'identifier, de s'entendre et de se parler mutuellement. La participation à une assemblée par l'un de ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à cette assemblée.

22.7. Chaque Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote mis à leur disposition par le Fonds. Les formulaires de vote contiennent la date, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution, trois cases autorisant soit (a) un vote en faveur, (b) un vote contre, ou (c) une abstention. Les formulaires de vote doivent être retournés par les Actionnaires au siège social du Fonds. Seuls les formulaires de vote reçus préalablement à l'Assemblée Générale sont pris en compte pour le calcul du quorum. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention sont nuls.



**Art. 23. Quorum et règles de majorité.**

23.1. Sauf disposition contraire dans la loi ou ces Statuts, les résolutions des Assemblées Générales sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés sans tenir compte de la proportion du capital social représenté, étant entendu qu'une résolution ne sera valablement prise qu'avec l'approbation de l'Associé Commandité.

23.2. L'Assemblée Générale ne peut modifier les Statuts que si la moitié du capital social au moins est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts, ainsi que le texte de toutes les modifications proposées à l'objet ou à la forme du Fonds. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée par publications publiées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle et au moins quinze (15) jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Ces convocations contiennent l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et indiquent la date et les résultats de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement sans tenir compte de la proportion du capital social représenté. Aux deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par deux tiers des droits de vote au moins, étant entendu que l'Associé Commandité détient un droit de veto.

23.3. Au cas où l'Assemblée Générale est convoquée pour décider de la révocation de l'Associé Commandité ou de la conclusion d'un contrat entre le Fonds et l'Associé Commandité, l'Associé Commandité s'abstiendra de voter et renoncera à son droit de veto, étant seulement autorisé à informer les Actionnaires de son opinion quant à la résolution.

23.4. La nationalité du Fonds et l'engagement de chaque Actionnaire ne peuvent être modifiés par les Actionnaires qu'à l'unanimité.

**Art. 24. Bureau et procès-verbaux.**

24.1. Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Associé Commandité ou par toute personne dûment autorisée et désignée par celui-ci.

24.2. Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire désigné par le président et le scrutateur, élu par l'Assemblée Générale.

**Art. 25. Assemblées Générales des Sous-Fonds.**

25.1. L'Associé Commandité peut, à tout moment, convoquer une assemblée générale des Actionnaires d'un ou plusieurs Sous-Fonds spécifique(s) afin de se prononcer sur un sujet qui relève exclusivement de ce(s) Sous-Fonds.

25.2. Les dispositions légales ainsi que les dispositions des Statuts relatives aux assemblées générales des Actionnaires du Fonds s'appliquent dans la mesure du possible mutatis mutandis aux assemblées générales des Actionnaires d'un ou plusieurs Sous-Fonds spécifique(s).

**Titre VI - Comptes - Distributions****Art. 26. Exercice social et comptes.**

26.1. L'exercice social du Fonds commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera à la date de la constitution du Fonds et prendra fin le 31 décembre 2011.

26.2. Chaque année, l'Associé Commandité prépare le rapport annuel conformément à la Loi de 2007. Ce rapport annuel doit comprendre un bilan ou un état des actifs et passifs, un compte de résultats, un rapport sur les opérations de l'exercice social précédent ainsi que toutes informations significatives.

26.3. Les comptes annuels seront approuvés lors de l'Assemblée Générale annuelle.

**Art. 27. Devise de référence.**

27.1. Le Fonds préparera des comptes consolidés en dollars des Etats-Unis d'Amérique. Pour la fixation du capital social du Fonds, les actifs nets attribuables à chaque Sous-Fonds seront, s'ils ne sont pas exprimés en euro, convertis en euro et le capital social sera équivalent à la somme des actifs nets de tous les Sous-Fonds.

**Art. 28. Réviseur d'Entreprises.**

28.1. Les données comptables contenues dans le rapport annuel du Fonds seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'Associé Commandité et rémunéré par le Fonds.

28.2. Le réviseur d'entreprises remplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

**Art. 29. Distributions.**

29.1. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires approuvera l'attribution des bénéfices proposée par l'Associé Commandité conformément aux règles fixées par le Mémorandum de Placement Privé et, plus particulièrement par chacune des Spécifications des Sous-Fonds.

29.2. L'Associé Commandité peut, à sa discrétion, décider de payer des dividendes intermédiaires à tout moment sauf disposition contraire du Mémorandum de Placement Privé et plus particulièrement des Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

29.3. Les distributions seront payées en euro ou dans la devise de référence d'un Sous-Fonds en temps et au lieu que l'Associé Commandité désignera de temps à autre.

29.4. Aucune distribution ne peut être faite qui pourrait avoir pour conséquence que la VNI du Fonds tombe en dessous du capital minimum requis par le Loi de 2007, ainsi qu'il est fixé à l'article 5.3 ci-dessus.

## **Titre VII. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 30. Terme, Liquidation et Fusion de Sous-Fonds.**

30.1. Tous les Sous-Fonds peuvent être créés pour une durée indéterminée ou fixe comme indiqué dans le Mémoire de Placement Privé ainsi que dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent. Un Sous-Fonds créé pour une période fixe prendra fin automatiquement à la date d'échéance (le cas échéant) prévue dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent (sous réserve d'extensions conformément aux dispositions des Spécifications du Sous-Fonds).

30.2. L'Associé Commandité peut aussi décider de liquider un Sous-Fonds si les actifs nets de ce Sous-Fonds ont diminué jusqu'au-dessous de, ou n'ont pas atteint, le montant fixé par l'Associé Commandité comme étant le niveau minimum auquel le Sous-Fonds peut opérer d'une façon économiquement efficace, ou si un changement dans la situation politique ou économique relative au Sous-Fonds justifie une telle liquidation. Tous les Actionnaires du Sous-Fonds concerné se verront notifier par l'Associé Commandité toute décision de liquider le Sous-Fonds concerné avant la date effective de liquidation et la notification indiquera les raisons entraînant la décision de liquidation, ainsi que les procédures applicables à la liquidation.

30.3. Sauf dispositions contraires des Spécifications du Sous-Fonds concerné, l'Associé Commandité peut décider de mettre fin à un Sous-Fonds et d'apporter ses actifs à un autre Sous-Fonds existant ou nouveau, ou à un autre véhicule de placement collectif ou véhicule assimilé, nouveau ou existant. L'Associé Commandité peut organiser la fusion de deux ou plusieurs Sous-Fonds en un Sous-Fonds existant ou nouveau. L'Associé Commandité peut également organiser la fusion de deux (2) ou plusieurs Classes d'Actions dans un Sous-Fonds.

30.4. Les Actionnaires se verront notifier une telle décision et les informations relatives au nouveau Sous-Fonds, au nouveau véhicule de placement collectif, véhicule assimilé ou à la nouvelle Classe d'Actions. Les notifications seront faites au moins un (1) mois avant la date à laquelle la fusion deviendra effective afin de permettre aux Actionnaires détenant des Actions rachetables de demander à ce que leurs Actions soient rachetées conformément aux dispositions des Spécifications du Sous-Fonds concerné, avant que la fusion ne soit réalisée.

30.5. Dès que la décision de liquider ou de fusionner un Sous-Fonds est prise, l'émission d'Actions de ce Sous-Fonds est interdite et sera considérée comme nulle.

30.6. Chaque Sous-Fonds peut être dissout séparément, sans que cela ait une influence sur un autre Sous-Fonds. La dissolution du dernier Sous-Fonds entraîne de plein droit la liquidation du Fonds.

### **Art. 31. Dissolution et liquidation du Fonds.**

31.1. Le Fonds pourra être dissout à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant aux conditions fixées pour la modification des présents Statuts. Le Fonds sera également dissout par la dissolution du dernier Sous-Fonds existant.

31.2. Lorsque le capital social devient inférieur aux deux tiers du capital social minimum tel qu'il est indiqué à l'Article 5.3 ci-dessus, la question de la dissolution du Fonds doit être soumise à l'Assemblée Générale par l'Associé Commandité. Dans ce cas, l'Assemblée Générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par le vote des Actionnaires détenant 50% des Actions représentées à une telle Assemblée Générale.

31.3. Lorsque le capital social devient inférieur au quart du capital social minimum tel qu'il est indiqué à l'Article 5.3 des Statuts, la question de la dissolution du Fonds doit être soumise à l'Assemblée Générale par l'Associé Commandité. Dans ce cas, l'Assemblée Générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par le vote des Actionnaires possédant 25% des Actions représentées à l'Assemblée Générale.

31.4. Lorsque la tenue d'une Assemblée Générale est requise conformément à l'article 32.2 ou 32.3 ci-dessus, cette Assemblée Générale doit être convoquée de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai de quarante jours à compter du moment où l'on constate que l'actif net du Fonds est devenu inférieur aux deux tiers ou au quart du capital social minimum, le cas échéant.

31.5. En cas de dissolution du Fonds, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale qui décide la dissolution et soumis à l'approbation de la CSSF. Les opérations de liquidation auront lieu en conformité avec le droit luxembourgeois.

### **Art. 32. Boni de Liquidation.**

32.1. Le boni de liquidation net correspondant à chaque Sous-Fonds sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux Actionnaires du Sous-Fonds concerné conformément aux règles applicables à la distribution des dividendes de chaque Sous-Fonds décrit à l'article 30 ci-dessus.

32.2. Tout boni de liquidation qui ne peut être distribué à ses bénéficiaires lors de la mise en œuvre de la liquidation sera déposé à la banque dépositaire du Fonds pour une période de six (6) mois après la clôture de la liquidation. Après ce délai les actifs seront déposés à la Caisse de Consignation de Luxembourg au nom de leurs bénéficiaires.

**Art. 33. Consolidation/Division d'Action.**

33.1. L'Associé Commandité peut consolider les Actions de différentes Classes à l'intérieur d'un Sous-Fonds ou diviser les Actions d'une Classe déterminée.

**Titre VIII. Général**

**Art. 34. Modifications des Statuts.** Ces Statuts ne pourront être modifiés que par une Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

**Art. 35. Loi Applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé conformément à la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou peuvent être modifiées de temps à autre.

*Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social du Fonds commencera le jour de la constitution du Fonds et se terminera le 31 décembre 2011.

2. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

*Souscription et Paiement*

Les souscripteurs ont souscrit aux Actions suivantes du Fonds:

1) BHM & Oriental Partners . . . . .	1 Action de Commandité
2) Bankhaus Main Asset Management AG . . . . .	50 Actions Ordinaires
Total: . . . . .	51 Actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinquante et un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 51.000,-) est dès à présent à la libre disposition du Fonds, la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes sortes qui incombent au Fonds à la suite de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille sept cents euros (€ 2.700,-).

*Assemblée générale des actionnaires*

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme ayant été dûment convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Ayant constaté au préalable que celle-ci était régulièrement constituée, l'assemblée a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

Le siège social du Fonds est établi au 20, boulevard E. Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; et à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont le présent acte notarial a été établi à Luxembourg au jour mentionné au début de ce document.

Après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, celui-ci a signé, avec Nous, notaire, cet acte original.

Signé: J. v. der Osten, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 septembre 2011. Relation: RED/2011/1994. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139326/1289.

(110161538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

**Placostyl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165C, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PLACOSTYL SARL  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2011143048/12.

(110165120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Airetsa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.587.

—  
*Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 24 août 2011*

Est nommé administrateur:

- Monsieur Richard SIMPSON, demeurant à «Serenity» No 8 Lancaster Ridge, Westmoreland, St James, Barbados, West Indies, en remplacement de Monsieur Timothy J. REVILL, administrateur démissionnaire en date du 12 août 2011.

Monsieur Richard SIMPSON continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143254/15.

(110166404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**Alamo Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.929.

—  
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2011143255/12.

(110166636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**An der Schwemm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3542 Dudelange, 70, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 43.750.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 13 octobre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée An Der Schwemm S.à.r.l., avec siège social à L-3542 Dudelange, 70, rue du Parc, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme

Me Nicolas BERNARDY

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011143257/14.

(110166282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**Anaida Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 115.495.

—  
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.  
*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*  
Signature

Référence de publication: 2011143258/12.

(110166633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**Ardent Chemicals S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 54.940.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.  
*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*  
Signature

Référence de publication: 2011143260/12.

(110166639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**Ares Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 124.204.

*Rectificatif au dépôt L110110938.04 déposé au 13.07.2011*

La mention rectifiée remplace la mention au dépôt L110110938.04 en date du 13.07.2011 des comptes annuels au 31 décembre 2010

Les comptes annuels rectifiés au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011143261/16.

(110166223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**Arizona Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 116.927.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.  
*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*  
Signature

Référence de publication: 2011143262/12.

(110166632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**Arson Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 143.074.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 12 octobre 2011, enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2011, LAC/2011/45557, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "ARSON INVESTMENTS

S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg Numéro B 143074, ayant son siège social à Luxembourg au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, constituée par acte de Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2936 du 10 décembre 2008.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143263/20.

(110166462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**Assura S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 94, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 75.395.

Le bilan au 31.12.2010 de la société ASSURA S.à r.l. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011143265/13.

(110166164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**Assura S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 94, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 75.395.

Le bilan au 31.12.2009 de la société ASSURA S.à r.l. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011143266/13.

(110166165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**Aurora Realisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 132.757.

La FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l., en sa qualité de domiciliataire, dénonce avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue avec la société à responsabilité limitée AURORA REALISATION S.à r.l., ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 132757.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011143267/10.

(110166121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**Avicene S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 4, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 113.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AVICENE SA  
FIDUCIAIRE DES PME S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2011143268/12.

(110166341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

**Com Met Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 28.800,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 161.469.

In the year two thousand eleven, on the thirty-first of August

Before Us Maître Francis Kessler, civil law notary, residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Commercial Metals Company US (Luxembourg), S.C.S., a Luxembourg Limited Corporate Partnership (“société en commandite simple”) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 160.545 (the “Sole Shareholder”),

Hereby represented by Mrs. Sofia Da Chao, notary clerk, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That it is the current sole shareholder of “Com Met Company S.à r.l.”, a private company with limited liability, organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 161.469, incorporated by a notarial deed of Maître Henri Hellinkx, notary residing in Luxembourg dated 24 May 2011 (the “Incorporation Date”), which articles of association have since not been amended (the “Company”); and

(ii) That the Sole Shareholder has adopted the following resolutions.

*First resolution*

It is noted that the Company was incorporated with a share capital of twenty thousand Euros (EUR 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

It is also noted that the Sole Shareholder now intends to use United States dollars («USD») rather than Euro («EUR») as currency of the Company’s share capital and of the nominal value of the Company’s issued shares as well as functional currency and this with a retrospective effect as from the Incorporation Date.

Considering the above, it is hereby resolved to:

(i) change, with retrospective effect as from the Incorporation Date, the currency of the share capital of the Company and of the shares issued by the Company from EUR to USD;

(ii) to convert the amount of the nominal value of the shares issued by the Company from EUR 1.- (one Euro) to USD 1.44 (one United States dollar and forty-four Cents) using the EUR/USD exchange rate being 1.44.- USD for 1.- EUR; and

(iii) to convert the share Capital of the Company from twenty thousand Euros (EUR 20,000.-) to twenty-eight thousand eight hundred United States dollars (USD 28,800.-) using the EUR/USD exchange rate being 1.44.- USD for 1.- EUR.

*Second resolution*

Further to the adoption of the resolution above, the Sole Shareholder hereby resolves to amend and restate article 7 of the Company’s articles of association which shall then read as follows:

“ **Art. 7.** The issued capital of the Company is set at twenty-eight thousand eight hundred United States dollars (USD 28,800.-) divided into twenty thousand (20,000) shares, with a nominal value of one United States dollar and forty-four Cents (USD 1.44) each, all of which are fully paid up. In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente-et-un août.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Commercial Metals Company US (Luxembourg), S.C.S., une société en commandite simple de droit luxembourgeois ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.545 (l'«Associé Unique»),

Ici représenté(e) par Mme. Sofia Da Chao, clerc de notaire, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associé unique actuel de "Com Met Company S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.469, constituée par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg du 24 mai 2011 (la «Date de Constitution»), dont les statuts n'ont depuis lors pas été modifiés (la «Société»); et

(ii) Que l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il est pris acte de la constitution de la Société avec un capital social de vingt mille Euros (20.000 EUR) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune.

Il est également noté que l'Associé Unique de la Société a maintenant l'intention d'utiliser le Dollar Américain («USD») plutôt que l'Euro («EUR») comme devise du capital social de la Société ainsi que pour la valeur nominale des parts sociales émises par la Société mais aussi en tant que devise de fonctionnement et ce avec effet rétroactif à la Date de Constitution.

En conséquence de ce qui précède, il est décidé de:

(i) changer, avec effet rétroactif à la Date de Constitution, la devise du capital social de la Société et des parts sociales émises par la Société de l'EUR en USD;

(ii) de convertir le montant de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société de 1.- EUR (un Euro) en 1,44.- USD (un Dollars Américains et quarante-quatre Cents) en utilisant le taux de change EUR/USD de 1,44.- USD pour 1.- Euro;

(iii) de convertir le capital social de la Société de vingt mille Euros (20.000 EUR) en vingt-huit mille huit cents Dollars Américains (28.800.- USD) en utilisant le taux de change EUR/USD de 1,44.- USD pour 1.- Euro.

#### *Deuxième résolution*

Considérant l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de procéder à une refonte de l'article 7 des statuts de la Société qui devra dorénavant être lu come suit:

« **Art. 7.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-huit mille huit cents Dollars Américains (28.800.- USD) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Américain et quarante-quatre Cents (1,44 USD) chacune, toutes entièrement souscrites. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés



par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11978. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011139369/118.

(110161633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

---

**Avidacom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9709 Clervaux, 1, route de Marnach.

R.C.S. Luxembourg B 88.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour compte de Avidacom S.A.*

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2011143269/13.

(110166206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**Bright Yellow Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143277/10.

(110166473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**Bengals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.480.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de la Société prises le 22 août 2011*

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société a décidé de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 22 août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bengals Sàrl  
Fisen EREN  
Gérant

Référence de publication: 2011143272/15.

(110166326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**Blue Gem Luxembourg 1A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.750,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.044.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés*

En date du 29 août 2011 l'assemblée générale des associés a décidée comme suit:

- d'accepter la démission de Sylvie ABTAL-COLA, en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Johanna Dirkje Martina VAN OORT, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2011143274/18.

(110166301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**Björnudden S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 150.738.

—  
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011143279/14.

(110166723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**BCP Cayman V-AC OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.270.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 05 octobre 2011.*

Les actionnaires ont décidé:

D'accepter la démission de Aidan J. Foley a la fonction de gérant de catégorie B avec effet au 5 octobre 2011.

De renommer Agnes Csorgo, né le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie ayant son siège sociale au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg à la fonction de gérante de catégorie B pour une période indéterminée avec effet au 05 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.10.2011.

Référence de publication: 2011143286/15.

(110166221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**Berenberg Lux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 73.663.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 14. Oktober 2011

Am 14. Oktober 2011 hat die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Ernennung von Herrn Tindaro SIRAGUSANO, geboren am 7. Oktober 1975 in Nürnberg, Deutschland, mit geschäftlicher Adresse in Neuer Jungfernstieg 20, D-20354 Hamburg, Deutschland, als neues Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft des Jahres 2012, welche über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres 2011 zu befinden hat.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich demnach wie folgt zusammen:

- Herr Dr. Hans-Walter PETERS
- Herr Markus TAUBERT
- Herr Harald WÖRISTER
- Herr Tom WEDE
- Herr Tindaro SIRAGUSANO

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 19. Oktober 2011.

BERENBERG LUX INVEST S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2011143289/24.

(110166656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**Big Horn Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.923.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011143290/12.

(110166635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**BLParticipations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7350 Lorentzweiler, 38, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 40.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143293/10.

(110166441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**Blac Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 147.120.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/10/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011143291/12.

(110166308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

**BLParticipations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7350 Lorentzweiler, 38, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 40.488.

—  
*Extrait des décisions des associés du 19 octobre 2011*

1. Les associés ont décidé de prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Bob LEMOGNE, 38, Rue Belle-Vue, L - 7350 Lorentzweiler jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

2. Les associés ont décidé de prolonger le mandat d'administrateur de Madame Yvette REDING, 38, Rue Belle-Vue, L -7350 Lorentzweiler jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

3. Les associés ont décidé de prolonger le mandat d'administrateur de Madame Aude LEMOGNE, 46, route de Luxembourg, L-7240 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

4. Les associés ont décidé de prolonger le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Bob LEMOGNE, 38, Rue Belle-Vue, L- 7350 Lorentzweiler jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

5. Les associés ont décidée de prolonger le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Pierre SCHILL, 18A Boulevard de la Foire, L -1528 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Junglinster, le 9 octobre 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

Paul LAPLUME

Référence de publication: 2011143294/21.

(110166442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

**Blue Indigo Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.969.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BLUE INDIGO SARL*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011143295/12.

(110166328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

**CMCLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 29.090,88.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 161.680.

—  
In the year two thousand eleven, on the thirty-first of August

Before Us Maître Francis Kessler, civil law notary, residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

COMMERCIAL METALS (BERMUDA), L.P., a Bermuda Limited Partnership having its principal place of business at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda and its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under the Registration number 45362 (the "Sole Shareholder"),

Hereby represented by Mrs. Sofia Da Chao, notary clerk, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- (i) That it is the current sole shareholder of “CMCLUX, S.à r.l.”, a private company with limited liability, organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, rue de Merl, L2146 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 161.680, incorporated by a notarial deed of Maître Henri Hellinkx, notary residing in Luxembourg dated 24 May 2011 (the “Incorporation Date”), which articles of association have been lastly amended by a deed of Maître Carlo Wersandt dated 20 June 2011, not yet published (the “Company”); and
- (ii) That the Sole Shareholder has adopted the following resolutions.

*First resolution*

It is noted that the Company was incorporated with a share capital of twenty thousand two hundred and two Euros (EUR 20,202.-) divided into twenty thousand two hundred and two (20,202) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

It is also noted that the Sole Shareholder now intends to use United States dollars («USD») rather than Euro («EUR») as currency of the Company’s share capital and of the nominal value of the Company’s issued shares as well as functional currency and this with a retrospective effect as from the Incorporation Date.

Considering the above, it is hereby resolved to:

- (i) change, with retrospective effect as from the Incorporation Date, the currency of the share capital of the Company and of the shares issued by the Company from EUR to USD;
- (ii) to convert the amount of the nominal value of the shares issued by the Company from EUR 1.- (one Euro) to USD 1.44 (one United States dollar and forty-four Cents) using the EUR/USD exchange rate being 1.44.- USD for 1.- EUR.
- (iii) to convert the share Capital of the Company from twenty thousand two hundred and two Euros (EUR 20,202.-) to twenty-nine thousand and ninety United States dollars and eighty-eight Cents (USD 29,090.88) using the EUR/USD exchange rate being 1.44 USD for 1.- EUR.

*Second resolution*

Further to the adoption of the resolution above, the Sole Shareholder hereby resolves to amend and restate article 7 of the Company’s articles of association which shall then read as follows:

“ **Art. 7.** The issued capital of the Company is set at twenty-nine thousand and ninety United States dollars and eighty-eight Cents (USD 29,090.88) divided into twenty thousand two hundred and two (20,202) shares, with a nominal value of one United States dollar and forty-four Cents (USD 1.44) each, all of which are fully paid up. In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le trente-et-un août.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

COMMERCIAL METALS (BERMUDA), L.P., une Limited Partnership régie par les lois des Bermudes, ayant son principal établissement à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermudes et son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermudes, inscrite au Registre des Sociétés (Registrar of Companies) des Bermudes sous le numéro d’enregistrement 45362 (l «Associé Unique»),

Ici représenté(e) par Mme. Sofia Da Chao, clerc de notaire, résidant professionnellement à Esch-sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associé unique actuel de "CMCLUX, S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.680, constituée par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg du 24 mai 2011 (la «Date de Constitution»), dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par-devant Maître Carlo Wersandt en date du 20 juin 2011, non encore publié (la «Société»); et

(ii) Que l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il est pris acte de la constitution de la Société avec un capital social de vingt mille deux cent deux Euros (20.202 EUR) représenté par vingt mille deux cent deux (20.202) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune.

Il est également noté que l'Associé Unique de la Société a maintenant l'intention d'utiliser le Dollar Américain («USD») plutôt que l'Euro («EUR») comme devise du capital social de la Société ainsi que pour la valeur nominale des parts sociales émises par la Société mais aussi en tant que devise de fonctionnement et ce avec effet rétroactif à la Date de Constitution.

En conséquence de ce qui précède, il est décidé de:

(i) changer, avec effet rétroactif à la Date de Constitution, la devise du capital social de la Société et des parts sociales émises par la Société de l'EUR en USD;

(ii) de convertir le montant de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société de 1.-EUR (un Euro) en 1,44.-USD (un Dollar Américain et quarante-quatre Cents) en utilisant le taux de change EUR/USD de 1,44.-USD pour 1.-Euro; et

(iii) de convertir le capital social de la Société de vingt mille deux cent deux Euros (20.202 EUR) en vingt-neuf mille quatre-vingt-dix Dollars Américains et quatre-vingthuit cents (29.090,88 USD) en utilisant le taux de change EUR/USD de 1,44.-USD pour 1.-Euro.

#### *Deuxième résolution*

Considérant l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de procéder à une refonte de l'article 7 des statuts de la Société qui devra dorénavant être lu comme suit:

« **Art. 7.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-neuf mille quatre-vingt-dix Dollars Américains et quatre-vingt-huit cents (29.090,88 USD) représenté par vingt mille deux cent deux (20.202) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Américain et quarante-quatre Cents (1,44 USD) chacune, toutes entièrement souscrites. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

#### *Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11979. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011139396/124.

(110161632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

**Bonfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.048.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 5 octobre 2011*

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Catherine BORTOLOTTI, administrateur, née le 1<sup>er</sup> février 1984 à Woippy (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011143298/22.

(110165998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**Bouganvillea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 53.767.

—  
Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011143299/10.

(110166222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**Bretas S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 137.969.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011143300/11.

(110166525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**Broadstreet Continental Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.255.

—  
*Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 13 octobre 2011*

En date du 13 octobre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur James DEROUIN de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;

- de révoquer Monsieur Wyman ATWELL de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Martin BROWN, né le 30 octobre 1954 à Oxford, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante;

- Monsieur Gordon ALLISON, gérant de catégorie A
- Monsieur Michael Robert KIDD, gérant de catégorie B
- Monsieur Martin BROWN, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

BROADSTREET CONTINENTAL FINANCE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011143301/23.

(110166288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

### **CMB Global Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 55.178.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 avril 2011*

En date du 27 avril 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2011, de Monsieur Stephan Sieder en qualité d'Administrateur,
- de ratifier la cooptation, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2011, de Monsieur Frans Peeters, Compagnie Monégasque de Gestion, 13, Boulevard Princesse Charlotte, 98000 Monaco, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Stephan Sieder, démissionnaire
- de renouveler les mandats de Monsieur Frans Peeters, de Monsieur Paolo di Nola, de Monsieur Robert Laure et de Monsieur Giorgio Muratorio en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CMB GLOBAL LUX

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011143338/20.

(110166759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

### **CoDeLux Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.115.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement le 9 décembre 2010 que: L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes. Les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statutaire de l'année 2015.

L'assemblée constate également le changement d'adresse des mandataires suivants:

- Monsieur Thierry Kohnen, demeurant professionnellement au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- Monsieur Didier Dellise, demeurant professionnellement au 13, Gruuss-Strooss, L-9991 Weiswampach;
- Monsieur Olivier Kohnen, demeurant au 80, Ouren, B-4790 Burg-Reuland;
- La société Kohnen & Associés S.à r.l., dont le siège social est situé au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011143339/21.

(110166673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---